

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
جامعة الدكتور يحيى فارس المدينة  
كلية العلوم الاقتصادية و العلوم التجارية و علوم التسيير  
فرع: علوم التسيير

مذكرة مقدمة ضمن متطلبات نيل شهادة الماجستير في علوم التسيير  
تخصص: مالية و محاسبة

**تطبيق المعايير الدولية المحاسبية المالية  
و أثرها على المؤسسة الاقتصادية  
(دراسة حالة مؤسسة نפטال NAFTAL بالشراكة)**

إشراف الأستاذ الدكتور:  
سعدان شبايكي

إعداد الطالبة:  
وهيبة حنيش

أمام لجنة المناقشة المتكونة من:

رئيسا	د/ أحمد زغدار
مقرا	أ.د/ سعدان شبايكي
عضوا	د/ عبد الجليل بوداح
عضوا	د/ عبد الوهاب رميدي
عضوا	أ/ سفيان بن بلقاسم

2009/2008

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة التعليم العالي والبحث العلمي  
جامعة الدكتور يحيى فارس المدينة  
كلية العلوم الاقتصادية و العلوم التجارية و علوم التسيير  
فرع: علوم التسيير

مذكرة مقدمة ضمن متطلبات نيل شهادة الماجستير في علوم التسيير  
تخصص: مالية و محاسبة

**تطبيق المعايير الدولية المحاسبية المالية  
و أثرها على المؤسسة الاقتصادية  
(دراسة حالة مؤسسة نפטال NAFTAL بالشراكة)**

إشراف الأستاذ الدكتور:  
سعدان شبايكي

إعداد الطالبة:  
وهيبة حنيش

جوان 2009

شكر:

---

"

"

.

*Robert OBERT*



.....	:	
19 .....		
20.....	:	
20.....		.1
29.....		.2
31.....	:	
33.....		.1
34.....		.2
37.....	:	
37.....		.1
38.....(IASC/IASB)		.2
42.....		.3
45.....		
	:	
48.....		
49.....	:	
49.....		.1
51.....		.2
51.....		.3
53.....	:	
54.....		.1
54.....		.2
66.....	:	
66.....		-1
68.....		-2
70.....		-3

72.....	:	
73.....		-1
74.....		-2
75.....		-3
77.....		-4
79.....		
	:	
82.....		
82.....	:	
83.....		.1
83..... (PCN)		.2
85..... (SCA)		.3
88.....	:	
89.....		.1
91..... (IFRS 1)		.2
97.....	:	
97.....		.1
99.....		.2
109.....		.3
113.....		.4
114.....		
	:	
116.....		
116.....	:	
117.....	:	
119.....	:	
119.....		.1
121.....		.2
123.....		.3

121.....	:	
121.....		.1
126.....		.2
129.....		.3
130.....		.4
133.....		
136.....		

.

.

<i>Concept</i>	<i>Libellée</i>	<i>Pays</i>
AICPA	American Institut of Cerfied Public Accountants	USA
APB	Accounting Principles board	USA
ASB	Accounting Standard Board	Grande Bretagne
ASC	Accounting Standards committee	Grande Bretagne
CAP	Committee On Accounting Principles	USA
CNC	Conseil National de Comptabilité	Général
CNCC	Compagnie National des Commissaires aux Comptes	France
COSOB	Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse	Algérie
CRC	Commission de Réglementation comptable	France
CRC-UE	Comité de la réglementation comptable Européen	Union uropéenne
FASB	Financial Accounting Standard Board	USA
FIFO	First In First Out	Général
IAS	International Accounting Standards	International
IASB	International Accounting Standards Board	International
IASC	International Accounting Standards Committee	International
IFAC	International Federation of Accountants	International
IFRIC	Comité internationale des interprétations de la comptabilité financière	International
IFRS	International Financial Reporting Statement	International
LIFO	Last In First Out	Général
OCAM	Organisation Commune Africaine, Malgache et Mauricienne	Afrique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique	International
OICV	Organisation International des Commission de Valeurs	International
PCG	Plan Comptable Général	France
PCN	Plan Comptable National	Algérie
SAC	Conseil consultative des normes	International
SCAR	Système Comptable Africain de Référence	Afrique
SCF	Système Comptable Financier	Algérie
SEC	Security And Exchanges Commission	USA
SFAS	Statement of Financial Accounting Standard	USA
SYSCOA	Système Comptable oust Afrique	Afrique
UEMOA	Union économique et monétaire des états de l'Afrique de l'ouest Afrique	Afrique
US-GAAP	United State Generally Accepted Accounting Principles	USA



:

27		01
29		02
58	<i>IASB</i>	03
127		01
128		02
128		03
129		04
129		05
130		06
132		07
134		08
135	EBE	09
136	IFRS1	10

:

21		01
23	C.NOBES 1983	02
95		03
117		04

:

# مقدمة

:

\*\* (ENDERSEN)

\*

---

« Houston Natural Gas		1985		: (ENROM) *
2000	26000	40		Internorth »
				\$ 65
	85000	94	390	: (ENDERSEN) **
. 2001 (ENROM)				(Big five)
			2002	\$ 9 2001

f

---

*(IASC/IASB)*

*(FASB)*

*(IAS/IFRS)*

*(US GAAP)*

*(IASC/IASB)*



:

1

:

1

.1

1

.2

.3

1

:

.1

.2

.3

.4

:

-1

:

:

-1-1



: -2-1

. -  
-

- -

.1

: -2

-

.

-

-

.  
:  
-3

.

.  
:  
-4

.

.

---

		:	-5
		:	-
2007	.		
	.		
	.	:	-
2004	.		
.1		1	
-	-	.1	
		:	-

*Les normes comptables internationales IAS/IFRS et perspectives de leur adoption en Algérie.*

2007  
.1 :



·  
:  
-6

·  
:  
-7

·  
·  
:

·  
·  
:

·



---

:

.( ) :

.

# الفصل الأول

النظم المحاسبية  
والتوحيد المحاسبي الدولي

:

:

( )

.(IASB)

.(PME)

(IAS/IFRS)

(OMC)

.(ENRON, EL-KHALIFA \*)

2006

164

:



:

*(B. Colasse, theorie*

*(comptable, 2000*

)

:

(

.1

1977 (AAA)

:

...

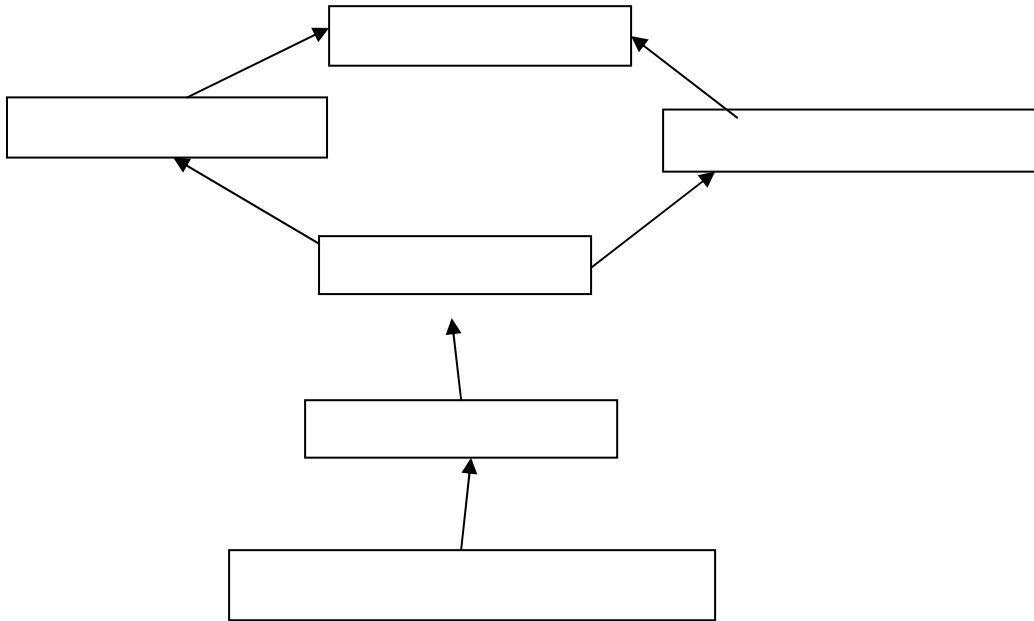
.

:

:



:01



Source: R. BERNERD & W. AXEL.H, PETER, *Comptabilité internationale*, Edition VUIBERT, 1997, P2.

.1.1

:

.1.1.1

:

.1

:

: .2.1.1

(... )

.<sup>2</sup>  
:

: (le concept libéral) •

.( )

.(Gouvernance Actionnariale)

: (le concept social) •

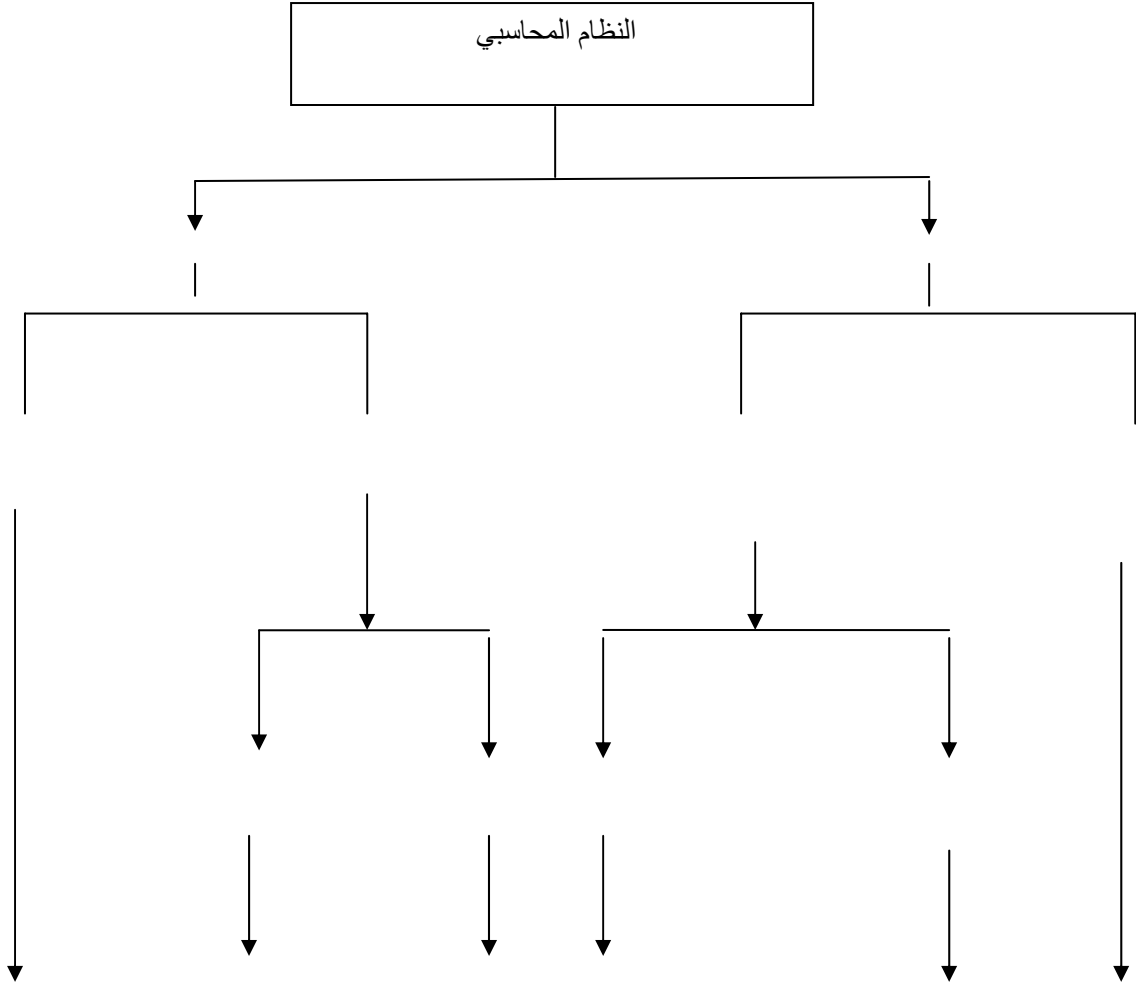
.  
: .3.1.1

---

<sup>2</sup> R. JACQUES & C. CHRISTINE, *Système comptable français et normes IFRS*, 7<sup>ème</sup> édition, Edition dunod, Paris, 2005, P15.

(C.NOBES 1983)

.(C.NOBES 1983) : 2



S. EVRAERT, S. YREBUCQ, *les états financiers anglo-saxons*, C-theque.com, P5.

.2.1

: .1.2.1

<sup>3</sup>1980 (HOFSTAD)

(JACQUES Richard)

1985  
(les comptes sociaux) )  
(les comptes consolidés)

<sup>4</sup>

.2.2.1

---

D . BOLLINGER & H. GREET , les **déférences culturelles dans le management**, édition d'organisation, paris, 1987.  
<sup>4</sup> R. JACQUES & C. CHRISTINE, Op-Cit , P 28.



:



:

.3.1

5

.

.1.3.1

"

:

6"

.

:

:

-

---

. IAS 12.

5

<sup>6</sup> R. OPERT, *comptabilité approfondie et révision*, 6<sup>ème</sup> édition, dunod, paris, 2005, P 9.

:

7

.8  
:

:

-

(FASB)

1973

(US GAAP)

(SFAS)

.(SEC)

:(SEC)

-

1933

(FASB)

(AICPA)

.9

.1887

:

-

1942

(FRC)

1990

( FRRP)

(ASB)

.79 1998

:

7

Bernard RAFFOURNIER, Axel HALLER, Peter WALTON, *comptabilité*

<sup>8</sup> لمزيد من التفصيل راجع :

*internationale*, VUIBERT, 1997.

9 voir [www.aicpa.org](http://www.aicpa.org).

(la comptabilité créative)<sup>10</sup>

<sup>11</sup> (ASC)

:-

:

-

)<sup>12</sup>

.(...

(Normalisée)

...

(PCM)

(PCG)

(CSC)

1947 18

1957 (CNC)

1982 1971 1957

<sup>13</sup>

10

P, Walton, op.cit P 163 à 182. :

11

1850 12

(SPA)

<sup>13</sup> لمزيد من المعلومات أنظر:

SANSRI, *Les plans comptables actualisés et annotés*, Edition BECAS, Alger, 2001.



	-	-
	-	-
	...	USA, KU

R. BERNARD & H. AXEL & W. PETER. *Comptabilité internationale*, édition veibert, Paris, 1997, P 9.

.2

.1.2

(la comptabilité de la prudence)<sup>15</sup>

.( )

<sup>15</sup> « La comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes pour éviter le risque de transfert, pour les périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entité », (PCG 120-3).

:

---

16

## .2.2

17

:

:2

	( )	( )

---

*le good will*

16

...

*le crédit bail*

.348 -347: 2004

17

:

	:	:
	:	:
	:	

:

:

S. EVRAER & S. YREBUCQ, *les états financiers anglo-saxons*, C-theque.com, P7.

(UEMOA)

(SYSCOA)

1998

(IAS/IFRS)

18

:

1960

18

D . Armand & Autres, *Manuel de Gestion*, 2<sup>em</sup> edition, volume 02, ellipses, paris , 2004, P 68.

:

19

( )

20

)

.(

( )

*(la divulgation)*

---

<sup>19</sup> S. Brun, *l'essentiel des normes comptables internationales IAS/IFRS*, édition GUALINO éditeur, paris, 2004, P13.



:

---

( )

21

.1

(PCG)

22

)

(

---

<sup>21</sup>Selon l'IAS 8 changement des méthodes comptables.

<sup>22</sup> G. Langlois, M. Frédirich, A. Burlaud, *comptabilité approfondie*, édition foucher, paris. 2000/2001, P 13.

:



(GAAP) (Harmonisation)  
 .(Normalisation)  
 ( ) ( )

.2

: .1.2

(IASB)

(IASB)

:

(la juste valeur)

. 2008

-

-

	2003 (CRCE)	(IAS 32, (IFRS)	39) <sup>23</sup> (IASB)
		24	
	2004	(CRCE)	
		25	
		(	)
	(	)	
		(	)

<sup>23</sup> IAS 32, 39 : concernant les instruments financiers et ses évaluations.

<sup>24</sup> J.F. DES ROBERT & F. MECHIN & H.PUTEUX, *Normes IFRS et PME*, dunod, Paris , 2004, P XIX.

IAS1,2,8,10,16,17,21,24,27,28,31, 33, : 2006 2002 <sup>25</sup>  
2005/2004 (IAS 32,39) .40

(IFRS)  
2008 = =  
(IASB)

sur le thème " Evaluation et informations à fournir sur la juste valeur 2008 31 (IASB)

www.focusifrs.org : d'instruments financiers cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs"  
. www.iasb.org

:



.

:

.

-

.

-

.

-

. (CHRISTINE, JACQUES, 2005, P XVIII.)

## .2.2

:

( )

-

.( )

-

.

-

-

.

:

-

.

-

.

-

.

	-
:	<b>.3.2</b>
	(US GAAP)
	(SEC)
	(US GAAP)
	-
	-
.(SEC)	-
	-
(IFRS)	:
	( )

27

<sup>26</sup> Stéphane BRUN, *L'essentiel des normes internationales IAS/IFRS*, Carrés ROUGE, 2<sup>EME</sup> Edition. 2005, P 13.

<sup>27</sup> Conseil national des expert comptables des CAC et des comptables agréé, Séminaire : formation des formateurs *sur IAS/IFRS*, Algérie, 3 à 7 Février 2007, P 4.

:

.1

) ( )  
(

:(IFAC) .1.1

155 49 63 1977  
118

.28

.(ISA) -

.(IBSAS) -

:(IOSCO) .2.1

(SEC) (AMF)

(COSOB)

(IFRS) (US GAAP)

(IASB)

.<sup>29</sup>(IFAC)

<sup>29</sup> voir [www.focusifrs.com](http://www.focusifrs.com).

.(OCDE)

(ONU)

: (IASC/IASB)

.2

(IAS/IFRS)

*Henry Benson*

1973

(IASC)

*Henry Benson*

: (IASB)

.1.2

.30

-

-

-

-

---

<sup>30</sup> R. OBERT, *pratique des normes IFRS*, 3<sup>em</sup> edition, Dunod, paris, 2006, P 7- 8.





---

: (Trustees) 3.2.2

:

.(Asie/pacifique)

(IASCF)

(IASCF)

32

(IASB) 3.2

: 1.3.2

(IASB)

(US GAAP)

(IASB)

---

<sup>32</sup> لمزيد من المعلومات انظر: [www.iasb.org](http://www.iasb.org).

:

(IASB)

(IASB)

(le cadre

(IASB)

conceptuel)

.2.3.2

(IASB)

)

(

)

(

Price

.1

%20

1993

water house Cooper

(IASB)

(SBF120)

33

%40

(IASB)

1995

2005

<sup>33</sup> [www.iasplus.fr](http://www.iasplus.fr) 2009.

34

.3

1983 1978 7 4

.1.3

:Directif

:

-

-

-

:Directif

:

-

-

-

1986

1991

(IFRS)

.35

<sup>34</sup>لمزيد من المعلومات انظر : BERNARD , op-cit, P38.

<sup>35</sup> لمزيد من التفصيل أنظر : OPERT Robert, *la construction de droit comptables*, Op-cit.

:

2001 -

2003 -

.2005

.2.3

*(IASB)*

:

*:(ARC)* .1.2.3

*(IAS/IFRS)*

*.(EFRAG)*

*:(EFRAG)* .2.2.3

)

.(

*(IASB)*

*(EFRAG)*

:

(IAS 32,39)

2002

14

36

:(ESC)

-

:(CESR)

-

2003 (IASB)

.2005 2003

:

1494

<sup>36</sup> www.focusifrs.org.2009.

:



*(PME)*

*(IAS/IFRS)*

# الفصل الثاني

الإطار التصوري

و تسيير المعلومة المالية

:



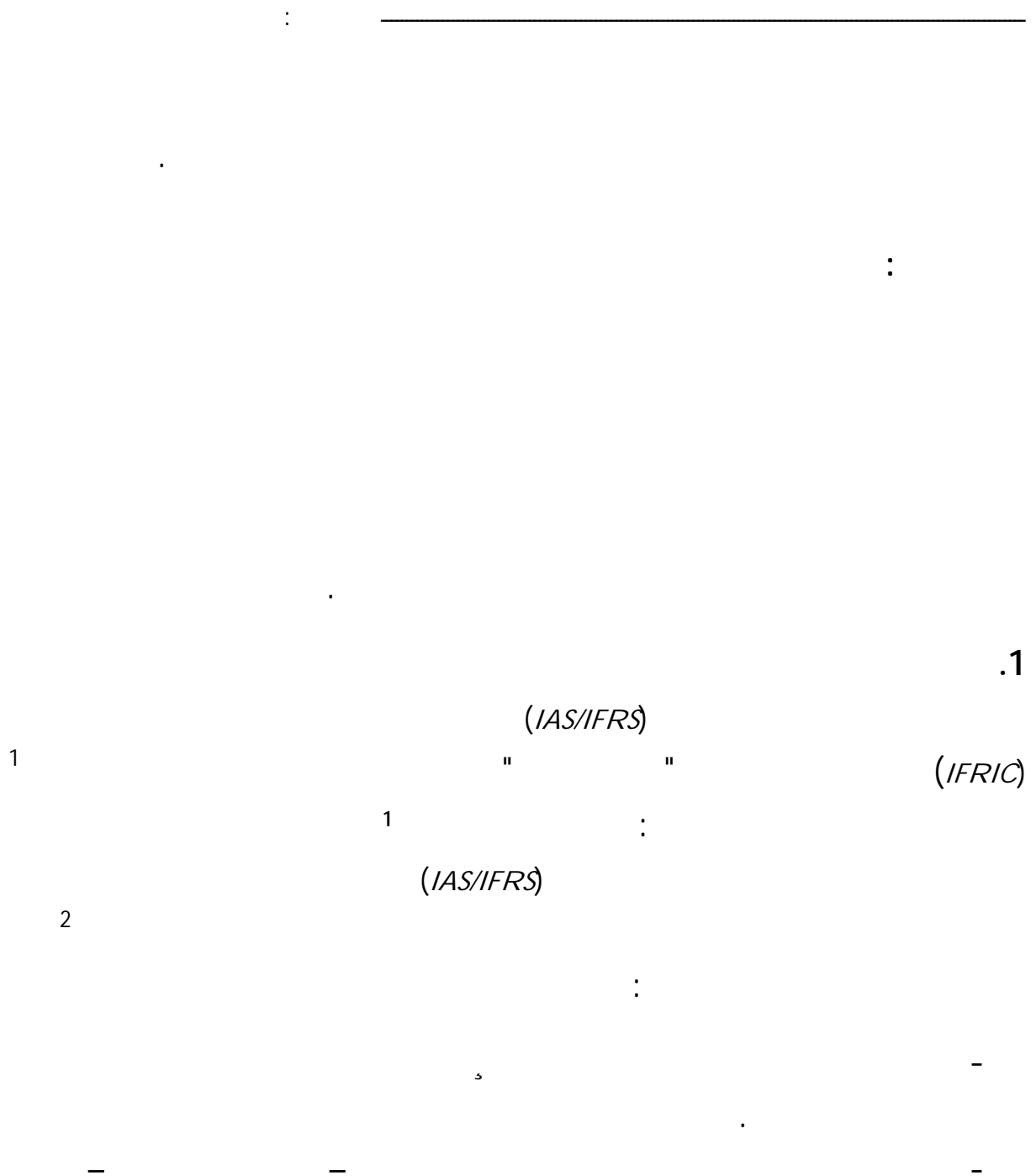
:

(IAS/IFRS)

*(le cadre conceptuel)*

*(IASB)*





<sup>1</sup> C. MAILLET & A. LE MANH, *Normes comptable internationale IAS/IFRS*, Foucher, Paris, 2005, P10.

<sup>2</sup> B. COLASSE, *Commentaire analytique et critique du projet de cadre conceptuel du CPDC*, Paris, 1996, P 29.

:



.3  
:

-

-

-

-

(IASB)

---

<sup>3</sup> B. MAILLET & A. LE MANH., *Normes comptable international IAS/IFRS*, Berti, Alger, 2007, P 21.



:

5

.

:

(IASB)

*un bilan*

-

*un compte de résultat*

-

*un état de variation des capitaux propre*

-

*un tableau des flux de trésorerie*

-

*une annexe*

-

(IASB)

6

.

:

.2.3

:



.7  
:

-

.

-

.

-

.

-

.

.8  
:

-

.

-

.

-

.

-

.

:

.9

---

<sup>7</sup> A. AYED, *les états financiers*, C.L.E, Tunis, 2001, P19.

<sup>8</sup> Ibid, P 20.

<sup>9</sup> R. OBERT, *Pratique des normes IAS/IFRS*, Op-cit, P54.

:	_____	
	:	.1
	10	
	:( <i>la comptabilité d'engagement</i> )	.1.1
	( )	
	:( <i>la continuité d'exploitation</i> )	.2.1
	:	.2
:	:	.1.2
	(IASB)	
	(FASB)	
	(IASB)	
	:	
	.11	

---

<sup>10</sup> Ibid, P54.

<sup>11</sup> Le manh, A Maillet-baudrier. op.cit, P 12.

:

:(*célérité*) ■

:(*rapport coût/avantage*) / ■

:( *Equilibre entre les caractéristiques qualitatives*) ■

:(Image fidèle et présentation fidèle) ■

: .2.2

.12

:(*intelligibilité*) ■

:(*pertinence*) ■

:(*fiabilité*) ■

:

<sup>12</sup> www.iasb.org.uk. 2009 .

	:		-
	.		-
		: ( <i>comparabilité</i> )	■
(IAS 1)	.		
	:		-
	.		-
	.		-
		:	.3
(IASB)			
			13
		:	.1.3
(IAS 1)	.		
		:	.2.3

---

<sup>13</sup> R. OBERT, Op.cit. P 54.



: \_\_\_\_\_  
  
(IAS17)

14

(IASB)

.4

(IASB)

.1.4

.15

) 12

52

(

---

<sup>14</sup> Ibid, P 54 -56.

<sup>15</sup> Catherine MAILLET, Anne LE MANH, Op.cit, P 27-29.

:

---

:

-

.(IAS37, IAS36)

:

-

.( )

:

-

.

:

-

.

:

-

)

.(

:

-

16

.

---

<sup>16</sup> Ibid, P 28.

(IASB) : 03

	Comptabilité d'engagement
	Continuité d'exploitation
	Intelligibilité
	Pertinence
	Importance relative
	Fiabilité
IFRS	Neutralité
IASB	Prudence
	Prééminence de la substance sur la forme
	Célérité
	Permanence des méthodes

	/
	Rapport coût/avantage

Source : Grégory, *lire les états financiers en IFRS*, édition organisation, Paris, 2004, P 44-45.

:

17

:

*(IASB)*

:

( )

18

*(IASB)*

:

*(IASB)*

<sup>17</sup> J. LE VROUC'H-MEOUCHY, H VAN GREUNING, KOEN. M, *Normes comptables internationales guide pratique*, Editions the world Bank/ FIDEF, Washington, 2003,P7-8.

<sup>18</sup> Ibid.

:

*(la valeur actuarielle)*

*(IAS16)*

*(IAS 38)*

*(IASB)*

.<sup>1</sup>

*(le good*

*.will)*

: -

.<sup>19</sup>

.<sup>20</sup>( )

:

*(IASB)*

*(les frais de démantèlement)*

<sup>19</sup> [www.focusifrs.org](http://www.focusifrs.org).

<sup>20</sup> Ibid.

:

---

: .2.1.5

: -

: -

21

: .2.5

:<sup>22</sup> (*IASB*)

-  
-  
-

(*IASB*)

23

---

<sup>21</sup> LE VROUC'H-MEOUCHY Joelle, Op-cit, P 7.

<sup>22</sup> Stéphan BRUN, Op.cit, P44.

<sup>23</sup> Ibid.



:

---

.26

- 
- 
- 

: .4.5

: .1.4.5

: -

---

<sup>26</sup> B. Pascal. G. Pierre, , *instruments financiers et IFRS*, Dunod, Paris, 2007, P 16.



:



:

-

( )

<sup>27</sup>.

.6

*(Normative)*

---

<sup>27</sup> C. MAILLET, Op.cit, P31-33.

:



:

.

.1

.

.

1

(IASB)

.1

.

:



28

(IASB)

.1.1

( )

( )

( )

(IASB)



28

:



.

.

.

.

.

.

.2

.29

.1.2

"

30"

.2.2

---

<sup>29</sup> Alain FINET, *gouvernement d'entreprise : enjeux managériaux, comptables et financiers*, édition de DOECK, 1<sup>ère</sup> édition, paris, 2005, P 70-75.

<sup>30</sup> M. ROSS, J. ALEX MILBURN., Adaptation : C. NAOI , J.FORTIN, *Normes comptables : analyse et concepts*, édition ERPI, Canada, 2003, P 670.

:

---

.(IAS 1)

: .1.2.2

: .2.2.2

:  
:

:(la volatilité et le risque) -

: .3

" " .31

---

<sup>31</sup> E. TORT, *Organisation et management des systemes comptables*, dunod, Paris, P6.



: \_\_\_\_\_  
: *(les renseignements exclusifs)*

.3.3

*(les*

*actifs et les passifs éventuels)*

*(l'arbitrage entre le coût et l'avantage)*

.4.3

---

<sup>34</sup> Selon Hervé PUEAUX, *Normes IAS/IFRS : une simple affaire de présentation*, JPA, Paris, 2004, P12.  
« Le marketing comptable : C'est-à-dire présenter les résultats de la meilleure façon qui soit, afin de refléter au mieux leurs performances et leurs atouts face à leurs principaux concurrents. ».



:



(IASB)

.1

)

(...

(IASB)

35

1

---

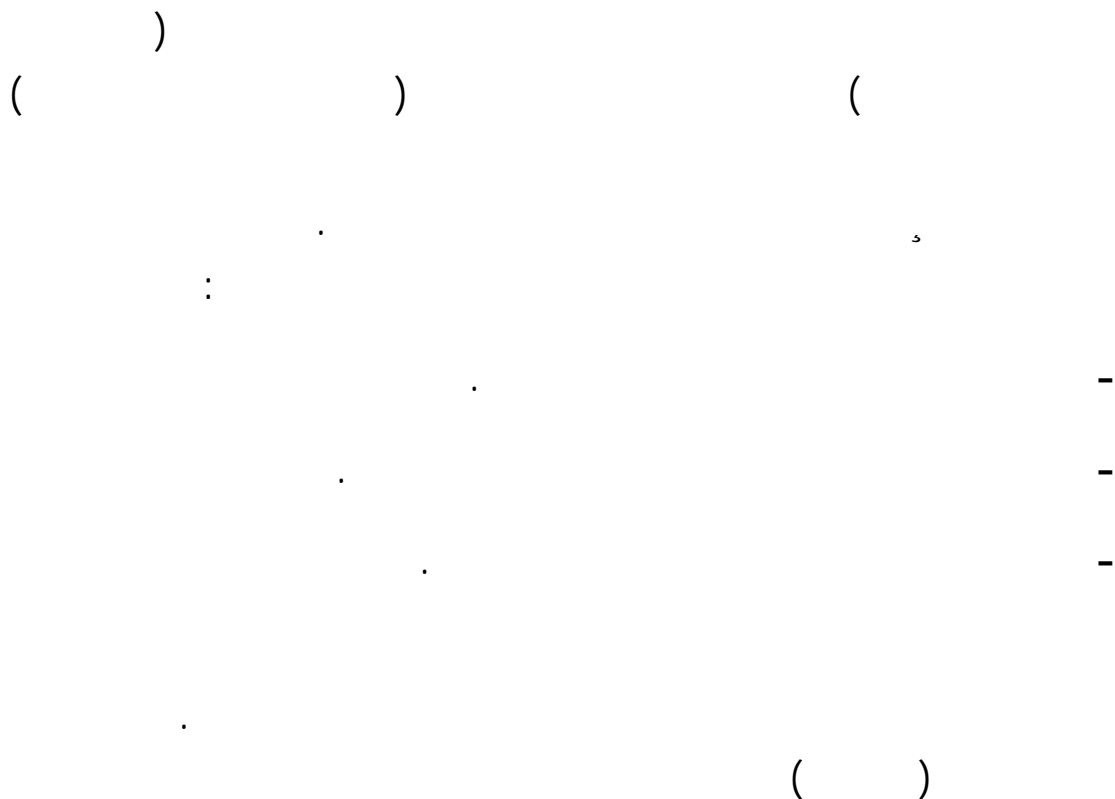
<sup>35</sup> M. ROSSE, Op-cit, P 669.

(*signalisation*)

36

(*la signalisation de l'information financière*)

.1.2



<sup>36</sup> F. MISSIONIER-PIERA, *Gouvernance d'entreprise et l'information comptable*, Edition boeck, paris, 2005, P 134.

(divulgation)

37

.3

38

)

(

.(

)

39

.1.3

(les agents)

:

<sup>37</sup> A. NACIRI , A. GED, *la bourse et la comptabilité*, Paris, 1987, P 61-62.

<sup>38</sup> F, MISSIONIER-PIERA. Op-cit, P144.

<sup>39</sup> T. SAADA, *l'impact des normes comptables sur les décisions financières de l'entreprise*, Paris, 1996, P 10-11.

:

---

.  
-  
-  
)  
-  
.(  
-  
.

**2.3**

( )  
( )  
40

.  
-  
-  
-  
-  
.

41

**.4**

---

<sup>40</sup> T ,SAADA, Op-cit , P 11.

:

.42

:(*le maquillage des comptes*)

.1.4

:

.2.4

(*IFRS*)

( / ) ( / )  
 ( ) <sup>43</sup> (*good Will*)

. . . .

)

"*FIFO*"

<sup>42</sup> Alain FINET, Op-cit, P 70-75.

:

:

.  
:

.3.4

: (*lissage du résultat*)

.1.3.4

.44

.

.

-  
-  
-

.( )

: (*les fraudes comptables*)

.2.3.4

---

<sup>44</sup> B JAQUILLAT, M LEVASSEUR , *signaux et mandat et gestion financière*, 1984, P 70-80.

:



.

\$ 0,30 \$ 80

(ENRON)

.

:

.4.4

:

.

-

.

-

.

-

.

.

:



:

(IASB)

.

.



# الفصل الثالث

أثر تطبيق المعايير الدولية  
على المؤسسة

: \_\_\_\_\_  
:  
(IASB)

1" " "  
(*Le reporting financier*)

(PCN)

---

<sup>1</sup> B. PIGE, X. PAPER, Op-cit, P 07.

:



*(PCN)*

*(PCN)*

1998

*(PCN)*

: .1

*(PCN)*

<sup>2</sup>

: (PCN) .2

*(PCN)*



. 147

2

:

---

(PCN)

:

.1.2

(PCN)

3

:

.2.2

---

<sup>3</sup> S. BACHAGHA, *Pour un référentiel comptable algérien qui réponde aux exigences de l'économie de marché*, Edition El-Houda, Alger, 2003, P 10.

:

---

:

: .1.2.2

(PCN)  
( )

: .2.2.2

(PCN)

4

(PCN)

.<sup>5</sup>

17 )

.(

---

. 159-158

4

<sup>5</sup> S. BACHAGHA, Op-cit, P11.

17 (la laisse fiscale)

:(SCF) .3

:(PCN) -

:(PCN) -

:(IASB) -

(IAS/IFRS)

2004

:(  
.  
.  
.  
.)

	:		
	6		-
		:(PCN)	.1.3
(PCN)			
		:	
			-
			-
			-
			-
			-
			-
(PCN)			-
		:(IAS/IFRS)	.2.3
2009/2008			<sup>7</sup> 2004
	:		
(SCF)			
		:	
			-
			-

<sup>6</sup> Ministère des finances, *Le projet du système comptable financier*, version 7, Alger, 2004.P 35.

: \_\_\_\_\_  
.(TPE) -  
(SCF) -  
.  
:

: .1

8

: .1.1

( ) ( )

:  
-  
-  
-  
-

---

<sup>8</sup> C. CHARON, *pour quoi des normes d'audit*, paris, 2000 , P05.



: \_\_\_\_\_  
-  
.  
-  
:  
**.2.1**

( )  
:

) ( )  
(

: **.1.2.1**

:  
:  
■

"

9"

---

<sup>9</sup> République Algérienne Démocratique et Populaire, Ministère des finances, journal officiel N°19 du 24/03/2009.  
*Systeme comptable financier*, P08.

:

---

:

)  
)

)  
(  
(

:

-  
-  
-  
-

: ■

( )

10

: ■

11

---

<sup>10</sup> journal officiel N°19, P 10.

<sup>11</sup> Ibid, P11 et IAS 2.

:

---

(FIFO) :

.(CMP)

: (IFRS 1) .2

(IASB)

(IFRS1)

: (IFRS 1) .1.2

(SIC8)

2003 (IASB)

(SIC8)<sup>12</sup> ( :IFRS1)

(IAS8)

13

<sup>12</sup> [www.focusifrs.fr](http://www.focusifrs.fr), 2009.

<sup>13</sup> B. COLASSE, *Comptabilité internationale : les IAS/IFRS*, Economica, paris, 2005, P 235.

	:		
		<b>: (IFRS1)</b>	<b>.2.2</b>
		<i>(IFRS 1)</i>	
	:	<i>IAS/IFRS</i>	
			-
			-
			14
		:	<b>.3.2</b>
		<i>(IAS 34)</i>	
		15	
		:	<b>.3</b>
		<i>(Rétrospective)</i>	
		<b>: 2009</b>	<b>.1.3</b>
	:		-

<sup>14</sup> [www.focusifrs.fr](http://www.focusifrs.fr)2009.

<sup>15</sup> C. DECOCK GOOD & F. DOSNE, *Comptabilité internationale : les IAS/IFRS en pratique*, édition economica, Paris,2005, P 235.

	:	_____	
.(	)		-
.(	)		-
	.(	)	-
	-	-	-

: (L'application rétrospective) **.2.3**

<sup>16</sup>

: **.1.2.3**

(IFRS1)

( )

**.2.2.3**

(IAS/IFRS)

<sup>17</sup>

<sup>16</sup> C. DECOCK GOOD & F. DOSNE, Op-cit. P236.

<sup>17</sup> A. FRYDLENDER & J. PAGEZY, *S'initier aux IFRS*, édition France Lefebvre, Paris, 2005, P231-238.

(IAS39)

: .3.3

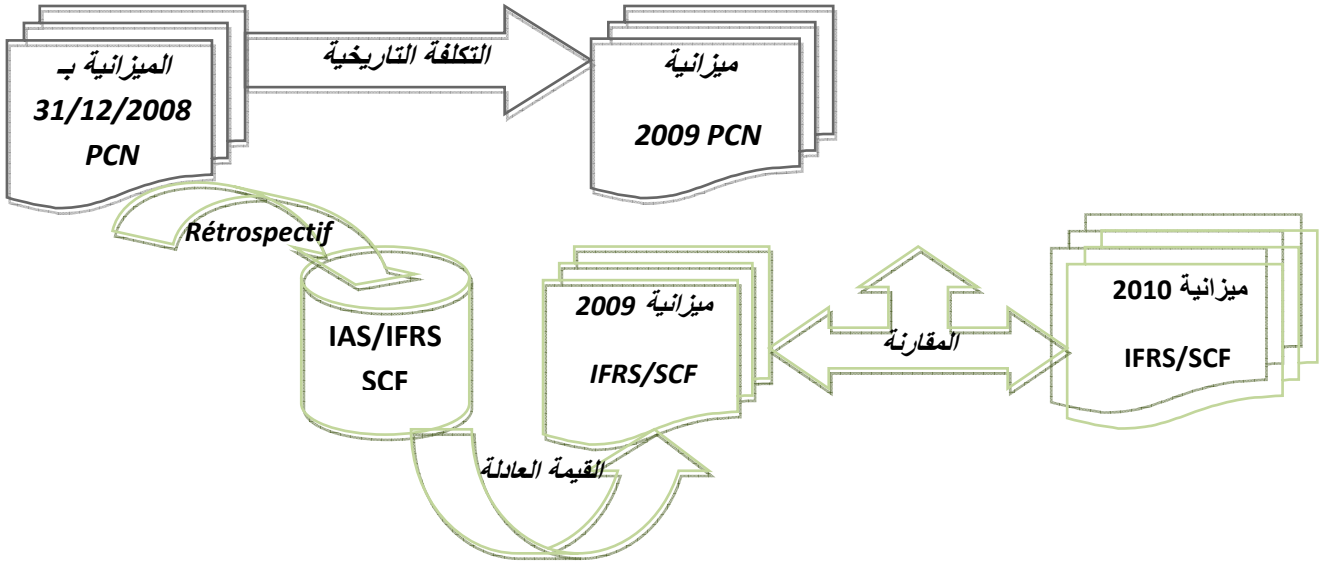
(PCN)

(IFRS)

18

<sup>18</sup> A. FRYDLENDER & J. PAGEZY, Op-cit, P 237.

:3



(IFRS1)

:

.4

50	200	( 1000-1200) ( IBS 0,25 * 200)	28 134
150		( 50-200)	104

SCF	PCN	
2000	2000	
1000	1200	
1000	800	
200		

	x		209
	x		104
	x		133
x			20

(IFRS1)

: 04

:CAC 40

Norme de comparaison l'entreprise	Kpropres 1/1/04	Rt net 2004	CA 2004	K propres 31/12/04
ACCOR	- 18%	- 3%	-1%	- 17%
AGF	- 9%	+ 21%	+ 2%	Ns
AIR LIQUIDE*	-8%	Ns	+ 1%	n.c.
AXA	-4%	+48%	-7%	+9%
BNP Paribas*	Ns	+ 6%	3%	1%
BOUYGUES	-2%	+ 6%	- 9%	Ns
CAP GEMINI**	- 1%	- 49%	n.c.	- 7%
CARREFOUR *	- 13%	+ 15%	Ns	- 8%
DEXIA*	+ 17%	n.c.	n.c.	n.c.
ESSILOR	-2%	+ 7%	- 3%	Ns
FRANCE TELECOM	- 16%	+ 8%	- 2%	- 8%
LAFARGE	- 14%	+ 21%	0%	- 8%
LAGARDERE*	- 7%	+ 30%	- 8%	- 3%
L'OREAL	- 24%	+ 9%	- 6%	+ 12%
LVMH	+ 3%	+ 18%	- 1%	+ 4%
MICHELIN*	- 30%	+24%	- 4%	- 24%
PERNOD RICARD	- 19%	n.c.	n.c.	n.c.
PSA PEUGEOT	+ 1%	+ 24%	-1%	+ 2%

\*Avant l'application des normes IAS32/39.

**SOURCE :** Séminaire sur *le Passage au nouveau système comptable financier* des 15 & 16 décembre 2007, deloit, Algérie. 2007.



:



.

.

:

.

.

.1

( )

(IASB)

.

:

.1.1

: \_\_\_\_\_

:

: .1.1.1

.19

%50

%50

.20

%20

: .2.1.1

(IAS 37)

.21

: .2.1

. 23 IAS 37 19

<sup>20</sup> P. BENOIT, P. XAVIER, *Reporting financier et gouvernance d'entreprise : le sens des normes IFRS*, Edition EME, Paris, 2005, P 64.

<sup>21</sup> Ibid, P 65.

: \_\_\_\_\_

:

X	X		416
X	X		411
X	X		685
X	X		491
X	X	( )	670
X	X		158
X	X		654
X	X		416
X	X		491
X	X		785
X	X		685
X	X		390

.2

: .1.2

(le good Will)

1

:

.1

:

: \_\_\_\_\_

(IAS 22)

2004  
(IFRS3)

x	x	/	512/ 53 6x
x	x x		203 204 731
x	x x		204 4452 404

: .2.2

:

: \_\_\_\_\_

	X		21
	X		4452
X			404
	X		21
X			10
X			45
X		/	23
	X		2818
	X		462
	X		681
X			2815
X			218
X			752

: .3.2

(IAS36)

:

x	x		2818
			681
x	x	/	21/20
			105
x	x		681
			29 x
( )			
x	x		29 x
			781

: *(Les frais de démantèlement)* .4.2

:

x			2x
x			15
x			15
x		/	53/512

: .5.2

(IAS

-

-17)

22

---

: \_\_\_\_\_

: .

x	x		21x 167
x	x x	( ) /	167 661 512/53
x	x		274 46
x	x	/	512/53 762

: .2.6

(LIFO)

(IAS2)

:

:

x	x		380/381 4452
x	x		401 609
( )			
x	x	/	31/30 380/381
/			
x	x	/	60 30/31
x	x		72 33/34/35
x	x		657 300
x	x		300 757

: .7.2

(IAS21)

( )

(IAS16)

:

<b>31/12/n</b>			
x	x	( )	10x 266
x	x		512 666
x	x	( )	266 10x



.8.2

(IAS17)

23

الحساب	البيان	مدين	دائن
ادخال الاصل لميزانية الوكيل			
22x	أصول ثلثنة	x	
229	حقوق مانح الامتياز		x

(IAS18)

:

:

		/	/
	X		411
	X		709
X			4451
X		/	704 /701/700

: .9.2

:

- (la méthode de référence)
- (la méthode autorisée)

: .10.2

)

(prospective  
-(IAS8) -

:

50	50		681
			2818
	<i>IBS 25%</i>	<i>24 1-</i>	
24	18 6	( - ) ( )	11 698
			2818

:(IAS20)

.11.2

24

(SCA)

: .12.2

IAS32/39

: .13.2

: (IAS19)

12 -

12

(... : )

<sup>24</sup> B. COLASSE , *Comptabilité internationale*, Op-cit, P406.

	X		6310
	X		6311
	X		6312
X			422
X			425
X		IRG	442
X		( )	4312
X			427
X			421
			C
	X		635
X		( )	431

12

-

)  
(... Turn-over

6

<sup>25</sup>2009 25 19

...

<sup>25</sup> République Algérienne Démocratique et Populaire, Ministère des finances, journal officiel N°19 du 24/03/2009.  
*Système comptable financier*, Chapitre 3 Section 6, P17.

: \_\_\_\_\_

26

:

$x$	$/$	$x$	$=$	$x$
-----	-----	-----	-----	-----

:

	$x$	$( \quad )$	<b>68</b>
$x$			<b>153</b>

:

**3**

*(IAS12)<sup>27</sup> (IASB)*

:

-

*(SCF)*

\_\_\_\_\_

. IAS19, IFRS2, IAS26,

26

<sup>27</sup> B. COLASSE , *Comptabilité internationale*, Op-cit. P 115.

30 95-27 .112 1996 1995

(SCF)

-  
(SCF)

(IAS12) (SCF) 12  
.28

12 :

:

<i>n+1) 1500 = 25% x 6.000</i>			
1500	1500		692
			133
<i>n+1</i>			
700	700		134
			693
<i>n</i>			
3600	3600		692
			133
<i>60000 X 25% = 15.000 da N</i>			
	1,500		133
	3,600		133
	10,600		444
15,000			695
700			134

2008

26

2009

6

2009

26

19

:



( )

( )

)

(

2010

(SCF)

(PCM)

(IFRS1)

:

.4

:

.1.4

...



:



:

*(l'harmonisation financière mondiale)*

*(IASB)*

# الفصل الرابع

الدراسة التطبيقية

مؤسسة نفضال الشارقة

:

:

.

:

: .1

06/04/1980

112-80

1989-87

1983/02/05

112-83

1998

1989/08/25

SPA

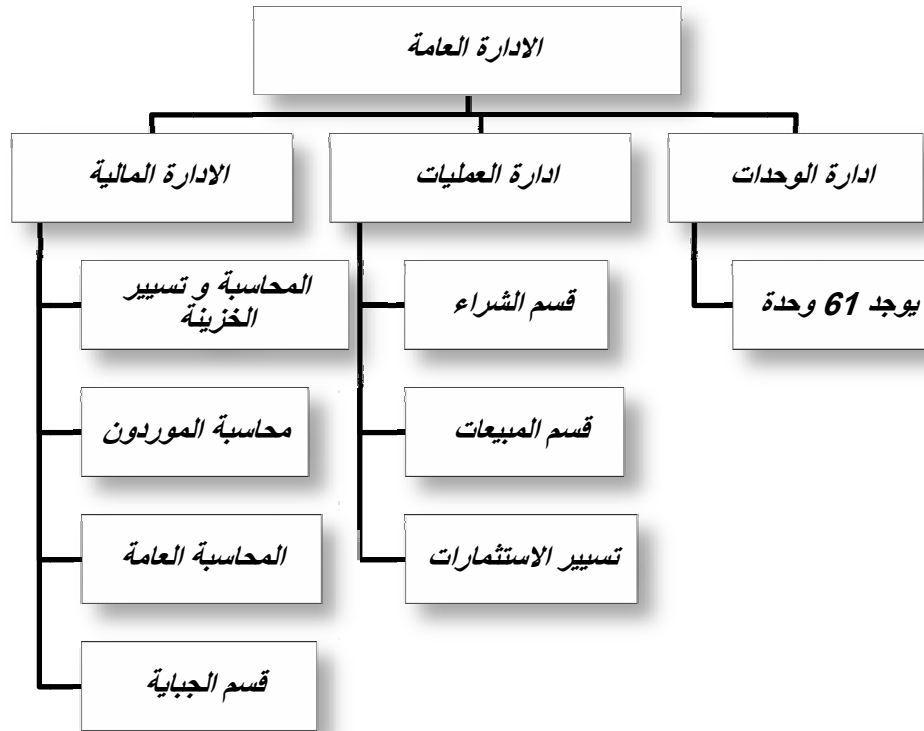
: .2

15,65

61

. 29856

:04



:

:

: .1

.(SCF)

: .2

:

:

. -  
. -  
. -

1

1

1

1

1

1

1

2010

: .3

*(LEADER SOFT)*

*NAFTAL*

:

.

:

:

.1

:

:

.1.1

.

:

.2.1

.

(

)

:

)

...

.(...

(IAS/IFRS)

: .2.1

:

.

: .4.1

.

: .5.1

.

%50

2005

.2008 2007



.2

.1.2

(SCF/IFRS)

.2.2

:Conversion .3.2

.(...



:  
.(SCF/IFRS) .4

2010

(SCF)

(IFRS1)

(PCN)

(SCF)

2010 2009

2008

2008

:

.1

:

•

•

			•
		.( IFRS1 )	
.IAS1			•
		:	.1.1
		:	•
	(IAS19)		
	(CORRIDOR)	(les écarts actuariels)	
		(IFRS1)	
		(IAS1)	
		:	•
		:	.2.1
		(IAS39)	
		:	.3.1
	:		
		:	•

:

NAFTAL

SONATRACH

2006

(SEC)

(FASB)

(US GAAP)

(IAS/IFRS)

.

•

•

(IFRS1)

NAFTAL

:

•

2007

.

:

.4.1

1995

:

IAS17

(IAS16)

(IAS38)

: .5.1

%50

: 02

	3	7		
313.06		511.00		421
33.08	-	54.00		426
324.24	400.00	-		424
49.44	61.00	-		425
<b>49.44</b>	<b>461.00</b>	<b>565.00</b>		

:

:

.1

:03

%		SCF	PCN	
38.74	197.94	313.06	511.00	7
38.74	20.92	33.08	54.00	7
18.94	75.76	324.24	400.00	3
18.95	11.56	49.44	61.00	3
<b>29.84</b>	<b>306.18</b>	<b>719.82</b>	<b>1,026.00</b>	

: 04

	5	7		
5110	-	8 341,00		521
506	611,00	17,00		522
394	486,00	0,20		524
51,64	4,00	79,00		526
1715	-	2 800,00		525
<b>7776,64</b>	<b>1 101,00</b>	<b>11 237,20</b>		

.(1 )

:05

%		SCF	PCN	
38,74	3 231,00	5110	8341,00	
19,43	122,00	506	628,00	
18,96	92,20	394	486,20	
37,78	31,36	51,64	83,00	
38,75	1 085,00	1715	2800,00	
<b>36,97</b>	<b>4 561,56</b>	<b>7 776,64</b>	<b>12 338,20</b>	

%36

%40 %20

.(IAS39,IAS32)

:(SCF)

.2

( )

:06

الفرق		المبالغ الصافية		
%	دج	SCF	PCN	
-2,76	1 017,00-	37 846,00	36 829,00	الأصول الثابتة غ جارية
0,00	-	13 710,00	13 710,00	المخزونات
16,05	9 850,00	51 507,00	61 357,00	الحقوق
<b>7,89</b>	<b>8 833,00</b>	<b>103 063,00</b>	<b>111 896,00</b>	<b>المجموع</b>



% 7,89

:

:

.1.2

%3

:

.2.2

:

:

-

%16

:

-

( )

:07

%		SCF	PCN	
3,47	1 258,00	35 040,00	36 298,00	
6,35	837,00	12 341,00	13 178,00	hg
-9,74	5 397,00-	60 811,00	55 414,00	
-3,15	3 302,00-	108 192,00	104 890,00	

%3

:

:

: .2.2

%3

: .4.2

:

%4

: .1

%6

: .2

: .5.2

IAS1 -

IAS8 -

IAS12 -

IAS17 -

IAS36 -

IAS37 -

IAS39 -

IFRS1 -

: .3

:

: IAS18

" "

"

"

IAS8

: **SCF PCN** .1.3

:08

%		SCF/IFRS	PCN	
0,24	84	35371	35455	
2,17	176	7953	8129	
224,44	606	-336	270	
4,79	402	7998	8400	

%5

: (PCN)

:

: IAS18

•

IAS8

:IAS37

•

(IAS8)

:

.4

:

:

.1.4

:

:09

الفرق		المبالغ		
%	دج	SCF	PCN	
-62,91	-899	530	1429	مؤونة التكاليف الواجب توزيعها على عدة سنوات
1,01	855	85337	84482	الاهتلاكات المجمعة
0,00	0	797	797	مؤونات تدهور المخزونات
129,36	4512	8000	3488	مؤونات تدهور الحقوق
<b>4,95</b>	<b>4468</b>	<b>94664</b>	<b>90196</b>	<b>المجموع</b>

%5

: 1.1.4

IAS37 •

. %63

IAS17 •

IAS36 IAS16

. %1

IAS39 •

%50

.2.4

:

:

(EBE)

:10

الفرق		المبالغ		
%	دج	SCF	PCN	
0,08	176	208946	209122	نواتج الاستغلال
0,45	899	200093	200992	تكاليف الاستغلال
-8,89	-723	8853	8130	الزيادة الخام في الاستغلال

:

%9

:

.1.2.4

:

.2.2.4

:

:

(IFRS1)

:11

	IFRS/SCF	IFRS/SCF	
		.SCF	IFRS 1

:

:

-

(IAS/IFRS)

-

-

:

.3

.4

.5

.6

.7





خاتمة

---

:

(IAS/IFRS)

1

.

.

.

(IASB)

US)

(IAS/IFRS)

2011

(GAAP)

.

---

<sup>1</sup> E. DELESALLE, *Le bonheur est-il dans l'IAS ?*, Edition FID, Paris, 2004, P70.

---

: .1

. 1

:

:

:

(PCN)

(SCF)



:

.

.

:

(PCN)

.

(SCF)

.

:

.2

:

•

:

---

(IAS8)

-

-

-

•

•

•



.

.

:

.3

:

3

-

-

(IASB )

.2011

(IASB)

-

.

-

.

-

---

.<sup>2</sup>2003

.  
:  
.4

(SEC)

---

<sup>2</sup> M.NAHIMA, *L'essentiel des normes IAS/IFRS*, Edition d'organisation, Paris, 2004, P50.

ملاحق

---



PCN 1975		NOUVEAU REFERENTIEL SCF	
<b>1</b>	<b>CLASSE 1 : FONDS PROPRES</b>	<b>1</b>	<b>CLASSE 1 : COMPTES DE CAPITAUX</b>
<b>10</b>	<b>Fonds social</b>	101	Capital émis (capital social ou fonds de dotation, ou fonds d'exploitation)
100	Apports de l'Etat		
101	Apports des collectivités locales		
102	Apports des entreprises publiques		
103	Apports des sociétés privées		
104	Apport des particuliers		
<b>11</b>	<b>Fonds personnel</b>		
110	Fonds d'exploitation		
119	Compte d'exploitant	108	Compte de l'exploitant
<b>12</b>	<b>Primes liées au fonds social</b>	103	Primes liées au capital social
<b>13</b>	<b>Réserves</b>	106	Réserves
130	Réserves légales		
131	Réserves réglementées		
132	Réserves statutaires		
133	Réserves contractuelles		
134	Réserves facultatives		
<b>14</b>	<b>Subventions d'investissements</b>	131	Subventions d'équipement
141	Subventions d'investissements reçues	132	Autres subventions d'investissement
147	Subventions inscrites à produits exceptionnels	132	Autres subventions d'investissement
<b>15</b>	<b>Ecart de réévaluation</b>	<b>105</b>	<b>Ecart de réévaluation</b>
152	Ecart rapporté aux résultats	104	Ecart d'évaluation
		107	Ecart d'équivalence
<b>17</b>	<b>Liaisons inter-unités</b>	<b>18</b>	<b>Comptes de liaison des établissements et sociétés en participation</b>
		181	Comptes de liaison entre établissements
		188	Comptes de liaison entre sociétés en participation
<b>18</b>	<b>Résultats en instance d'affectation</b>	<b>11</b>	<b>Report à nouveau</b>
180	Report à nouveau	<b>12</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>
<b>19</b>	<b>Provisions pour pertes et charges</b>	<b>15</b>	<b>Provisions pour charges - passifs non courants</b>
190	Provisions pour pertes probables	153	Provisions pour pensions et obligations similaires
		158	Autres provisions pour charges - passifs non courants
195	Provision pour charges à répartir sur plusieurs exercices		
<b>2</b>	<b>CLASSE 2 : INVESTISSEMENTS</b>	<b>2</b>	<b>CLASSE 2 - COMPTES D'IMMOBILISATIONS</b>
<b>20</b>	<b>Frais préliminaires</b>	61 62 63 65 66	<b>Compte de CHARGES (imputation par nature)</b>
200	Frais relatifs au pacte social		
201	Frais d'emprunt		
202	Frais d'investissement		
203	Frais de formation professionnelle		
204	Frais de fonctionnement antérieur au démarrage		
205	Frais d'études et de recherches		
206	Prime de remboursement		

207	Ecart d'acquisition		
208	Frais exceptionnels		
209	Résorption des frais préliminaires		Rien
<b>21</b>	<b>Valeurs incorporelles</b>	<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>
210	Fonds de commerce	207	Ecart d'acquisition – « goodwill »
212	Droits de la propriété industrielle et commerciale	205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques
		204	Logiciels informatiques et assimilés
		208	Autres immobilisations incorporelles
<b>22</b>	<b>Terrains</b>		
220	Terrains de construction et chantiers	211	Terrains
224	Carrières et gisements		
226	Autres terrains		
<b>24</b>	<b>Equipements de production</b>	<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>
240	Bâtiments	213	Constructions
242	Installations complexes	215	Installations techniques
241	Ouvrages d'infrastructure	218	Autres immobilisations corporelles
243	Matériel et outillage		
244	Matériel de transport		
245	Equipements de bureau		
246	Emballages récupérables		
247	Agencements et installations		
<b>25</b>	<b>Équipements sociaux</b>	<b>218</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>
250	Bâtiments sociaux	213	Constructions
251	Matériel	218	Autres immobilisations corporelles
252	Mobilier et équipement ménager		
257	Aménagements		
<b>28</b>	<b>Investissements en cours</b>	<b>23</b> 232 237	<b>Immobilisations en cours</b> Immobilisations corporelles en cours Immobilisations incorporelles en cours
<b>29</b>	<b>Amortissements des investissements</b>	<b>28</b> 280 281	<b>Amortissement des immobilisations</b> Amortissement des immobilisations incorporelles Amortissement des immobilisations corporelles
<b>3</b>	<b>CLASSE 3 : STOCKS</b>	<b>3</b>	<b>CLASSE 3 - COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS</b>
<b>30</b>	<b>Marchandises</b>	<b>30</b>	<b>Stocks de marchandises</b>
<b>31</b>	<b>Matières et fournitures</b>	<b>31</b> 311	<b>Matières premières et fournitures</b> Matières A
		<b>32</b> 321 322 326	<b>Autres approvisionnements</b> Matières consommables Fournitures consommables Emballages
		<b>33</b>	<b>Produits semi-ouvrés</b>
		<b>35</b>	<b>Produits finis</b>
<b>34</b>	<b>Produits et travaux en cours</b>	<b>33</b> 331 335	<b>En cours de production de biens</b> Produits en cours Travaux en cours
		<b>34</b> 341 345	<b>En cours de production de services</b> Etudes en cours Prestations de services en cours
		<b>35</b>	<b>Produits finis</b>
<b>36</b>	<b>Déchets et rebuts</b>	358	Produits résiduels ou matières de récupération (déchets, rebuts)
<del>37</del>	<del>Stocks à l'extérieur</del>	<del>37</del>	<del>Stocks à l'extérieur (en cours de route, en</del>

			dépôt ou en consignation
<b>38</b>	<b>Achats</b>	<b>38</b>	<b>Achats stockés</b>
<b>39</b>	<b>Provision pour dépréciation des stocks</b>	<b>39</b> 390 391  392 393 394  395 397	<b>Pertes de valeur sur stocks et en cours</b> Pertes de valeur sur Stocks de marchandises Pertes de valeur sur Matières premières et fournitures Pertes de valeur sur Autres approvisionnements Pertes de valeur sur En cours de production de biens Pertes de valeur sur En cours de production de services Pertes de valeur sur stocks de produits Pertes de valeur sur Stocks à l'extérieur
<b>4</b>	<b>CLASSE 4 : CREANCES</b>	<b>4</b>	<b>CLASSE 4 – COMPTES DE TIERS</b>
<b>40</b>	<b>Comptes débiteurs du passif</b>	467	Autres comptes débiteurs ou créditeurs
<b>42</b>	<b>Créances d'investissements</b>	<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées à des participations</b>
421	Titres de participation	261	Titres de filiales
		262	Autres titres de participation
		265	Titres de participation évalués par équivalence (entreprises associés)
422	Bons	271	Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille
		272	Titres représentatifs de droit de créance (obligations, bons)
		273	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille
423	Titres de placement	<b>50</b>	<b>Valeurs mobilières de placement</b>
		501	Part dans des entreprises liées
		503	Autres actions ou titres conférant un droit de propriété
		506	Obligations, bons du trésor et bons de caisse à court terme
		508	Autres valeurs mobilières de placement et créances assimilés
424	Prêts	266	Créances rattachées à des participations groupe
		274	Prêts et créances sur contrat de location-financement
425	Avances et acomptes sur investissements	238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations
426	Cautionnements versés	275	Dépôts et cautionnements versés
429	Autres créances d'investissement	267	Créances rattachés à des participations hors groupe
		268	Créances rattachés à des sociétés en participation
		276	Autres créances immobilisées
<b>43</b>	<b>Créances de stocks</b>		
430	Avances aux fournisseurs	409	Fournisseurs débiteurs : avances et acomptes, RRR à obtenir, autres créances
435	Consignations versées	275	Dépôts et cautionnements versés
438	Remises à obtenir	468	Divers charges à payer et produits à recevoir
<b>44</b>	<b>Créances sur associés et sociétés apparentées</b>	<b>45</b>	<b>Groupe et Associés</b>
440	Associés (apports)	451	Opérations Groupe
444	Comptes courants des associés et sociétés apparentées	455	Associés - comptes courants
448	Créances sur sociétés apparentées	456	Associés, opérations sur le capital
		458	Associés, opérations faites en commun ou en groupement

<b>45</b>	<b>Avances pour compte</b>		
456	Impôts sur le revenu des valeurs mobilières	447	Autres impôts, taxes et versements assimilés
457	Taxes récupérables et précomptes	442	Etat, impôts et taxes recouvrables sur des tiers
		445	Etat, taxes sur le chiffre d'affaires
<b>46</b>	<b>Avances d'exploitation</b>		
463	Avances au personnel	425	Personnel, avances et acomptes accordés
464	Avances sur impôts et taxes	447	Autres impôts, taxes et versements assimilés
468	Frais comptabilisés d'avance	486	Charges constatées d'avance
469	Dépenses en attente d'imputation	<b>47</b>	<b>Comptes transitoires ou d'attente</b>
<b>47</b>	<b>Créances sur clients</b>	<b>41</b>	<b>Clients et comptes rattachés</b>
470	Clients	411	Clients
471	Clients, retenues de garantie		
		416	Clients douteux
477	Produit à recevoir	518	Intérêts courus
478	Factures à établir	418	Clients - produits non encore facturés
		417	Créances sur travaux ou prestations en cours
479	Effet à recouvrer	413	Clients effets à recevoir
<b>48</b>	<b>Disponibilités</b>		
480	Fonds en dépôt chez le notaire	511	Valeurs à l'encaissement
483	Comptes au trésor	515	Caisse du Trésor Public et établissements publics
484	Comptes dans les établissements financiers	517	Autres organismes financiers
485	Comptes bancaires	512	Banques comptes courants
486	Comptes postaux	511	Valeurs à l'encaissement
487	Caisse	<b>53</b>	<b>Caisse</b>
		531	Caisse siège social
		532	Caisse A
488	Régies et accreditifs	<b>54</b>	<b>Régies d'avances et accreditifs</b>
		541	Régie d'avance n°1
		542	Régie d'avance n°2
489	Virements des fonds	581	Virements de fonds
<b>49</b>	<b>Provisions pour dépréciation des créances</b>	<b>49</b>	<b>Pertes de valeur sur comptes de tiers</b>
		491	Pertes de valeur sur comptes de clients
		495	Pertes de valeur sur comptes du groupe et sur associés
		496	Pertes de valeur sur comptes de débiteurs divers
		481	Provisions - passifs courants
<b>5</b>	<b>CLASSE 5 : DETTES</b>	<b>5</b>	<b>CLASSE 5 – COMPTES FINANCIERS</b>
<b>50</b>	<b>Comptes créditeurs de l'actif</b>	467	Autres comptes débiteurs ou créditeurs
<b>52</b>	<b>Dettes d'investissement</b>	<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>
520	Emprunts obligataires	161	Emprunts obligataires convertibles
		163	Autres emprunts obligataires
521	Emprunts bancaires	164	Emprunts auprès des établissements de crédit
522	Crédits d'investissement	167	Dettes sur contrat de location-financement
523	Autres emprunts	168	Autres emprunts et dettes assimilés
524	Fournisseurs, retenues de garantie	409	Fournisseurs débiteurs : avances et acomptes, RRR à obtenir, autres créances
525	Cautionnements reçus	165	Dépôts et cautionnements reçus
529	Autres dettes d'investissement	464	Dettes sur acquisitions valeurs mob. de placement & Instruments financiers dérivés
<b>53</b>	<b>Dettes de stocks</b>	<b>40</b>	<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>

530	Fournisseurs	401 404	Fournisseurs de biens et services Fournisseurs d'immobilisations
538	Factures à recevoir	408	Fournisseurs factures non parvenues
<b>54</b>	<b>Détention pour compte</b>		
543	Impôt sur le revenu global	444	Etat, impôts sur les résultats
545	Cotisations sociales retenues	441	Etat et autres collectivités publiques, subventions à recevoir
546	Oppositions sur salaires	427	Personnel, oppositions
547	Taxes dues sur ventes (TVA)	445	Etat, taxes sur le chiffre d'affaires
<b>55</b>	<b>Dettes envers les associés et les sociétés apparentées</b>		
551	Apport à rembourser	456	Associés, opérations sur le capital
555	Comptes courants des associés	455	Associés - comptes courants
556	Coupons et dividendes à payer	457	Associés, dividendes à payer
557	Tantièmes à payer	468	Divers charges à payer et produits à recevoir
558	Dettes envers les sociétés apparentées	<b>17</b>	<b>Dettes rattachées à des participations</b>
		171	Dettes rattachées à des participations groupe
		172	Dettes rattachés à des participations hors groupe
		173	Dettes rattachés à des sociétés en participation
		178	Autres dettes rattachés à des participations
<b>56</b>	<b>Dettes d'exploitation</b>		
563	Personnel	<b>42</b>	<b>Personnel et comptes rattachés</b>
		421	Personnel, rémunérations dues
		422	Fonds des œuvres sociales
		426	Personnel, dépôts reçus
		428	Personnel, charges à payer et produits à recevoir
564	Impôts d'exploitation dus	444	Etat, impôts sur les résultats
568	Organismes sociaux	<b>43</b>	<b>organismes sociaux et comptes rattachés</b>
		431	Organismes sociaux A
		432	Organismes sociaux B
		438	Organismes sociaux, charges à payer et produits à recevoir
<b>57</b>	<b>Avances commerciales</b>		
570	Acomptes et avances reçus des clients	411	Clients
577	Remises à accorder	468	Divers charges à payer et produits à recevoir
578	Produits comptabilisés d'avances	487	Produits constatés d'avance
579	Recettes en attentes d'imputation	<b>47</b>	<b>Comptes transitoires ou d'attente</b>
<b>58</b>	<b>Dettes financières</b>		
583	Effets à payer	403	Fournisseurs effets à payer
		405	Fournisseurs d'immobilisations effets à payer
588	Avances bancaires	519	Concours bancaires courants
<b>6</b>	<b>CLASSE 6 : CHARGES</b>	<b>6</b>	<b>CLASSE 6 : COMPTES DE CHARGE (imputation par nature)</b>
<b>60</b>	<b>Marchandises consommées</b>	600	Achats de marchandises vendues
<b>61</b>	<b>Matières et fournitures consommées</b>	601.	Matières premières
		602	Autres approvisionnements
		603.	Variations des stocks
		604	Achats d'études et de prestations de services

		605.	Achats de matériels, équipements et travaux
		607	Achats non stockés de matières et fournitures
		608	Frais accessoires d'achat
<b>62</b>	<b>Services</b>	<b>61</b>	<b>Services extérieurs</b>
620	Transports	624	Transports de biens et transport collectif du personnel
621	Loyers et charges locatives	613	Locations
		614	Charges locatives et charges de copropriété
622	Entretien et réparations	615	Entretien, réparations et maintenance
623	Sous-traitances	611	Sous-traitance générale
624	Documentation	618	Documentation et divers
625	Rémunérations de tiers	621	Personnel extérieur a l'entreprise
		622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
626	Publicité	623	Publicité, publication, relations publiques
627	Déplacements et réceptions	625	Déplacements, missions et réceptions
628	Poste et télécommunication	626	Frais postaux et de télécommunications
<b>63</b>	<b>Frais de personnel</b>	<b>63</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>
630	Rémunérations du personnel	631.	Rémunérations du personnel
631	Rémunérations des associés	634	Rémunérations de l'exploitant individuel
633	Participation aux bénéfices	638	Autres charges de personnel
634	Contributions aux activités sociales	636	Charges sociales de l'exploitant individuel
		637	Autres charges sociales
635	Cotisations sociales	635.	Cotisations aux organismes sociaux
		628	Cotisations et divers
<b>64</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>64</b>	<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>
640	Versement forfaitaire	641.	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations
641	Taxes sur l'activité professionnelle		
643	Droits indirects	645	Autres impôts et taxes (hors impôts sur les résultats)
644	Taxes spéciales		
646	Droits d'enregistrement		
647	Droits de douane		
648	Autres droits, impôts et taxes	<b>69</b>	<b>IMPOTS SUR LES RESULTATS ET ASSIMILES</b>
		692	Imposition différée actif
		693	Imposition différée passif
		695	Impôts sur les bénéfices basés sur le résultat des activités ordinaires
		698	Autres impôts sur les résultats
<b>65</b>	<b>Frais financiers</b>	<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>
650	Intérêts des emprunts	661.	Charges d'intérêts
653	Intérêts bancaires	661.	Charges d'intérêts
654	Escomptes accordés	609	Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats
		619	Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs
		629	Rabais, remises, ristournes obtenus sur autres services extérieurs
655	Frais de banque et de recouvrement	627	Services bancaires et assimilés
656	Frais d'achat des titres	608	Frais accessoires d'achat
657	Commissions sur ouverture de crédits, cautions et	627	Services bancaires et assimilés

	avals		
658	Valeurs résiduelles des valeurs mobilières cédées	667	Pertes nettes sur cessions d'actifs financiers
<b>66</b>	<b>Frais divers</b>	668.	Autres charges financières
660	Assurances	616	Primes d'assurances
668	Jetons de présence	653.	Jetons de présence
669	Autres frais divers	<b>67</b>	<b>ELEMENTS EXTRAORDINAIRES (CHARGES)</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROV. ET PERTES DE VALEUR</b>
682	Dotations aux amortissements	681.	Dotations aux amortissements, prov. et pertes de valeur - actifs non courants
685	Dotations aux provisions	685	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur - actifs courants
<b>69</b>	<b>Charges hors exploitation</b>	67	<b>ELEMENTS EXTRAORDINAIRES (CHARGES)</b>
690	Subventions accordées	656.	Amendes et pénalités, subventions accordés, dons et libéralités
692	Valeur résiduelle des investissements cédés ou détruits	652.	Moins values sur sortie d'actifs immobilisés non financiers
693	Valeur des autres éléments d'actif cédés		
694	Créances irrécouvrables	654.	Pertes sur créances irrécouvrables
696	Charges des exercices antérieurs	658.	Autres charges de gestion courante
698	Charges exceptionnelles	657	Charges exceptionnelles de gestion courante
699	Dotations exceptionnelles	686.	Dotations financières aux amortissements, provisions et pertes de valeur
<b>7</b>	<b>CLASSE 7 : PRODUITS</b>		<b>CLASSE 7 - COMPTES DE PRODUITS</b>
<b>70</b>	<b>Ventes de marchandises</b>	707	Ventes de marchandises
<b>71</b>	<b>Production vendue</b>	701	Ventes de produits finis
		702	Ventes de produits intermédiaires
		703	Ventes de produits résiduels
		704	Vente de travaux
		705	Vente d'études
<b>72</b>	<b>Production stockée</b>	<b>71</b>	<b>PRODUCTION STOCKEE OU DESTOCKEE</b>
		713	Variation de stocks d'en-cours
		714	Variation de stocks de produits
<b>73</b>	<b>Production de l'entreprise pour elle-même</b>	<b>72</b>	<b>PRODUCTION IMMOBILISEE</b>
		721	Production immobilisée d'actifs incorporels
		722	Production immobilisée d'actifs corporels
<b>74</b>	<b>Prestations fournies</b>	706	Vente de prestations de services
<b>75</b>	<b>Transfert de charges de production</b>		Ne sont pas des produit
<b>76</b>	<b>Revenus financiers</b>	<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>
760	Revenus sur dividendes	761	produits de participations
761	Revenus sur comptes courants	708	Produits des activités annexes
762	Revenus des prêts		
763	Revenus sur bons et titres assimilés	762	Revenus des actifs financiers
768	Produits de cession des valeurs mobilières cédées	767	Profits nets sur cessions d'actifs financiers
<b>77</b>	<b>Produit divers</b>	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS</b>
770	Produits financiers	<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>
		765	Ecart d'évaluation sur actifs financiers – Plus-values
		766	Gains de change

		768	Autres produits financiers
779	Autres produits divers	<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS</b>
		751	Redevances pour concessions, brevets, licences, logiciels et valeurs similaires
		709	Rabais, remises et ristournes accordés
<b>78</b>	<b>Transfert de charges d'exploitation</b>	Ne sont pas des produit	
<b>79</b>	<b>Produits hors exploitation</b>	<b>77.</b>	<b>ELEMENTS EXTRAORDINAIRES (PRODUITS)</b>
790	Subventions reçues	<b>74</b>	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>
		741	Subvention d'équilibre
		748	Autres subventions d'exploitation
		754	Quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice
792	Produits de cession d'investissement	752	Plus values sur sorties d'actifs immobilisés non financiers
793	Produits de cession des autres éléments d'actif		
794	Rentrées sur créances annulées	756	Libéralités perçues, rentrées sur créances amorties
796	Reprises sur charges des exercices antérieurs	<b>78</b>	<b>REPRISES SUR PERTES DE VALEUR ET PROVISIONS</b>
		781	Reprise d'exploitation sur pertes de valeur et provisions - actifs non courants
		785	Reprise d'exploitation sur pertes de valeur et provisions - actifs courants
		786	Reprises financières sur pertes de valeur et provisions
797	Produits des exercices antérieurs	753	Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs ou de gérant
		755	Quote-part de résultat sur opérations faites en commun
		758	Autres produits de gestion courante
798	Produits exceptionnels	757	Produits exceptionnels sur opérations de gestion

---



# قائمة المراجع









Les changements impliqués par l'adoption du référentiel de l'IASB vont se traduire par des impacts touchant les choix stratégiques et organisationnels des entreprises : un renforcement de la communication sur la performance sectorielle nécessitant des outils analytiques adaptés à la stratégie de communication financière des groupes, une approche économique des transactions entraînant des modifications sur les modes d'évaluation et de comptabilisation des opérations, une analyse régulière du patrimoine nécessitant de recourir à des techniques d'évaluation pour valider les valeurs comptabilisées, une analyse approfondie des engagements sociaux, environnementaux, commerciaux et financiers qui devront être traduits ou mentionnés dans les états financiers, la valorisation de certains actifs et passifs en « juste valeur » impliquant la prise en compte de positions latentes en résultat ou en capitaux propres, ou encore le développement des informations qualitatives, quantitatives et prospectives à fournir en annexe.

Cette nouvelle transparence a de quoi intéresser la concurrence, lorsque l'on sait combien l'organisation dans bien des cas est le miroir de la stratégie de l'entreprise. Il s'agira donc pour la direction de trouver le juste milieu entre le trop d'informations qui renseignerait la concurrence et le trop peu qui ne convaincrerait pas les investisseurs.

De plus, la première publication à effectuer à l'issue du premier trimestre 2010 est d'autant plus critique qu'elle va figer une bonne fois pour toute (ou presque) l'organisation de l'entreprise.

C'est pourquoi il est impératif de bien réfléchir à l'organisation, aux méthodes et aux processus qui vont servir de base aux IAS/ IFRS, puisque ce choix aura dans la plupart des cas un caractère décisif, et qu'il sera difficile de revenir en arrière.

Dans ce cadre, l'énergie déployée pour rassembler toutes les informations financières nécessaires à un tel niveau de détail sera telle, que les entreprises adoptant les IFRS renonceront dans la plupart des cas ensuite à maintenir deux formats de reporting différents pour l'interne et pour la publication financière. Les ratios ainsi définis et utilisés dans ce mémoire deviendront alors les véritables outils de pilotage de l'entreprise et devront donc refléter au plus juste l'activité et les performances de l'entreprise.

Si ce projet est bien mené, avec une forte implication de la Direction Générale, il pourra représenter une véritable opportunité pour favoriser les relations avec les investisseurs tout en optimisant le système de reporting interne.

Il s'agit pour l'entreprise de favoriser la compréhension du modèle économique par des tiers avec une réelle opportunité de se différencier par rapport à ses concurrents, notamment en donnant une nouvelle image de ses indicateurs de performance, c'est ce qui fait partie maintenant de ce que l'on appelle la gouvernance ou le gouvernement d'entreprise.

## ***Le projet de IAS/IFRS plusieurs étapes s'imposent***

Fort de ces nombreux constats au niveau européen, on recommande aujourd'hui à les sociétés algériennes de mener leur projet IAS/IFRS en plusieurs étapes, majeures.

### **Première étape : Réflexion stratégique au sommet**

Pour bien contrôler la mise en œuvre des normes d'un point de vue stratégique, une réflexion de fond, on l'a vu, est nécessaire.

Elle doit se dérouler au niveau de la Direction Générale, avec l'assistance du directeur financier au rang d'expert des normes.

Son objectif : définir l'organisation, les axes et les indicateurs clés qui vont

donner de l'entreprise, la meilleure image financière. Ces éléments serviront par la suite de nouveau référentiel pour le pilotage de l'entreprise par la direction. Avec un écueil à éviter : celui d'élaborer une stratégie court terme en privilégiant les résultats immédiats plutôt que la pérennité et l'investissement.

### **Deuxième étape : Confrontation des choix stratégiques avec la réalité du terrain**

Avant de s'attaquer aux aspects " système d'information ", une seconde étape est indispensable : Confronter les choix effectués à l'issue de la réflexion stratégique précédente avec la réalité de terrain. Cette étape permet non seulement de vérifier ce que permet, en termes de recueil d'informations et d'indicateurs financiers, le système d'information en place, mais aussi de commencer à préparer le changement induit par l'application des IAS/IFRS.

C'est à l'issue de cette étape que les choix stratégiques devront être effectués et que sera définie la stratégie globale de communication. Il s'agit effectivement de mesurer largement en amont les conséquences opérationnelles et organisationnelles induites par la mise en place des normes IFRS dans l'entreprise. Il peut y avoir un impact non négligeable sur la stratégie d'entreprise, comme les décisions de croissance externe ou les opérations de

financement, mais également des impacts sur la gestion générale du groupe (par exemple : instauration d'un nouveau langage comptable, alignement du reporting interne sur le reporting externe, (révision de la politique de retraite, ...) Les impacts pourraient également être lourds sur l'organisation interne.

En effet, ces nouvelles normes impactent tous les niveaux de l'entreprise et tous ses métiers : services comptables, contrôle de gestion, immobilisations, trésorerie, mais aussi ressources humaines, recherche et développement, gestion des stocks... jusque dans la plus petite des filiales, quand bien même elle ne comprendrait que deux personnes ! En fait, elles impactent tous ceux, qui dans le cadre de leur activité, sont amenés à manipuler des données " financières " au sens IAS/IFRS (articles stockés, retard sur paiement d'une facture fournisseur, élément de

participation sur la feuille de paie des employés, etc.)

Il convient donc de mesurer concrètement leurs effets avec l'aide des services opérationnels concernés et du responsable du " système d'information ", d'ajuster en conséquence les choix stratégiques en amont et de trouver un consensus entre l'obligatoire (ou légal), le nécessaire marketing comptable et la charge supplémentaire à imposer à chacun. Car charge supplémentaire il y a : plus question de remonter une fois l'an des chiffres sur papier, au mieux sur Excel. La communication est désormais trimestrielle et les chiffres davantage détaillés ( information sectorielle), les méthodes de valorisation pouvant elles-mêmes changer (juste valeur oblige).

### Troisième étape : Mise en œuvre en mode projet

Il est important de considérer la mise en place des normes IFRS comme un projet complexe. Il s'agit bien évidemment de nommer assez rapidement un chef de projet et de monter des groupes de travail aussi bien dans la maison mère que dans les différentes filiales. Ces groupes de projets pourront concerner un grand nombre de directions, de divisions opérationnelles et de métiers, il est donc important d'établir un rétro-planning précis d'enchaînement des travaux, afin notamment d'éviter des goulots d'étranglement (les personnes formées aux IFRS seront sans doute en

Chacun doit s'appliquer à assurer sa remontée d'informations utiles, en temps et en heure.

Une grande partie de la réussite du projet IAS/IFRS va se jouer dans cette adhésion en masse de chaque collaborateur impliqué dans le processus de production de l'information financière. Faciliter cette adhésion passe bien sûr par une sensibilisation, une responsabilisation et peut-être pour certains, une formation. Mais l'adhésion dépendra aussi fortement de la qualité des outils mis entre les mains de ces mêmes opérationnels pour faciliter leur tâche et minimiser la surcharge de travail que pourrait impliquer l'application des nouvelles normes.

nombre restreint dans l'entreprise, elles seront donc fortement sollicitées par l'ensemble des groupes de travail).

Le groupe de travail devra diffuser ses connaissances en matière d'IFRS au sein de l'organisation au sens large. Cette diffusion des connaissances devra être adaptée en fonction des cibles et de leur degré d'implication dans le projet. Il s'agira d'élaborer un véritable cahier des charges des méthodes et processus à mettre en œuvre dans le cadre de la première application ainsi que les années suivantes.

### Quatrième étape : l'adaptation du Système d'Information

Certains grands cabinets de conseil préconisaient encore il y a un an de

saisir l'opportunité de ce projet IAS/IFRS pour refondre le système



d'information au profit, si possible, d'un ERP " grand compte " unique. Outre le fait qu'un an plus tard le temps est compté et que ce projet n'est pas réalisable dans un délai restreint, on imagine mal une grande entreprise dotée d'une multitude de filiales de moins de 100 personnes (les exemples en Algérie sont nombreux) déployer partout un outil aussi lourd et en un temps record ! Plus raisonnables, d'autres experts suggèrent de passer par une solution décisionnelle : alimentée par les outils de production, elle pourrait servir de relais pour préparer la diffusion des résultats aux normes. L'idée est certes bonne, mais bien peu de PME possèdent aujourd'hui un outil décisionnel. Or les solutions de Business Intelligence du marché sont très coûteuses, surtout s'il faut les déployer également dans toutes les filiales. Au niveau du marché des Petites et Moyennes Entreprises, avec une base installée mondiale de plus de 3 millions de clients, nous savons combien en Algérie la PME est pragmatique et

combien il lui importe de pérenniser ses performances. Nous savons aussi que, quand dans une grande entreprise, dix personnes sont mobilisées pour produire une tâche, dans la PME une personne est souvent amenée à produire dix tâches.

C'est avec toutes ces données bien présentes à l'esprit que l'entreprise va adapter son système d'information aux normes IAS/IFRS, pour chacun des métiers concernés. Avec des logiciels intègrent tous, de façon native, des outils décisionnels. Cette adaptation des logiciels se traduit, pour l'entreprise, par le prolongement de la solution qu'ils utilisent déjà au quotidien, et non par la nécessité de faire le passage qu'est mérité d'une solution complémentaire. En outre multiplié les automatismes, pour faciliter la production de l'information financière IAS/IFRS, notamment sa collecte. L'objectif étant qu'elle s'effectue sans alourdir le travail quotidien de chacun et qu'elle ne soit surtout pas rébarbative.

### **Cinquième étape : mettre en place un programme de formation adapté pour accompagner la mise en place des normes IAS/IFRS**

Cette étape est fondamentale et devra être menée dès le démarrage du projet. En effet les acteurs du projet devront avoir été sensibilisés aux grands principes fondateurs des

normes en amont de la phase de diagnostic.

Des formations modulaires, par métier seront également à prévoir pour les équipes opérationnelles qui auront à appliquer les normes, ces formations porteront autant sur le contenu des normes que par la suite sur les nouveaux outils de reporting éventuellement mis en place.

Ce programme de formation aura pour objectif non seulement de s'assurer que l'ensemble des

collaborateurs concernés par la mise en place des normes maîtrisent les normes se rapportant à leur métier, mais

également de faciliter l'adhésion de tous au projet. Les impacts des nouvelles normes algériennes SCF/IFRS n'auront pas le même degré d'importance suivant le domaine fonctionnel concerné.

<i>Etape</i>	<i>Description des opérations à mener</i>	<i>Echéancier de mise en œuvre</i>	<i>Consistance</i>
1	<i>Préparation et définition du projet</i>	<i>Immédiate</i>	<i>Définir les objectifs et les résultats attendus, et aussi à la mobilisation des moyens.</i>
2	<i>Mise en place et installation d'un comité interne de pilotage de l'opération au sein de l'entreprise.</i>	<i>Immédiate</i>	<i>Désignation du comité de pilotage, véritable maître d'ouvrage et de projet.</i>
3	<i>Définir un calendrier, une organisation et un budget prévisionnel</i>	<i>Dans la première semaine</i>	<i>L'équipe du projet, la direction générale et le conseil d'administration doivent élaborer un Planning détaillé de toutes les étapes clés à respecter, et aussi consacrer un budget estimatif pour couvrir toutes les dépenses (frais de personnel, frais de formations, assistance, logiciels, équipements informatiques...).</i>
4	<i>Lancement de programmes de formation</i>	<i>Selon un calendrier à définir et s'étalant sur six mois</i>	<i>Destinés aux cadres, aux personnels ayant une relation de travail directe avec la structure comptable et au personnel comptable en charge de la translation.</i>
5	<i>Diagnostic de la comptabilité et de la fonction comptable pour identifier les points forts et les points faibles</i>	<i>Trois mois</i>	<i>Il s'agira de faire adapter l'organisation de la fonction comptable aux nouvelles exigences</i>
6	<i>Actualisation des procédures de gestion de l'entreprise en relation avec les nouveaux éléments introduits par le SCF</i>	<i>Trois mois</i>	<i>Le comité de pilotage doit revoir et modifier les procédures, les traitements, les systèmes, les paramétrages ...etc. afin de les mettre à jour.</i>
7	<i>Assistance pour la mise en place d'un logiciel comptable intégrant les nouvelles données</i>	<i>4ème trimestre 2008</i>	<i>Mise à jour des logiciels : ça consiste à mettre à jour toutes les périphériques qui seront touchés par le changement du PCN 1975 au nouveau SCF, tels que : la direction finance et comptabilité, l'informatique, les techniques de communication...etc.</i>
8	<i>Reconfiguration de l'organisation des structures comptables et financières</i>	<i>1er trimestre 2009.</i>	<i>Diagnostic du système existant : et cela se fait par l'établissement d'un plan de formation destiné aux principaux acteurs qui doivent maîtriser les concepts et les mettre en œuvre tel que les : comptables, informaticiens, (personne concernée).</i>

9	<i>Simulation des comptes en SCF</i>	<i>1er trimestre 2009.</i>	<i>Cette simulation de comptes est faite par la DFC en relation avec le commissaire aux comptes, et vise à tester à blanc (jeu d'essai, conformité, retraitement d'ouverture et comparatives.</i>
10	<i>Assistance pour les rapports à présenter devant les organes délibérants</i>	<i>Avant le démarrage de la translation.</i>	<i>Présentation des résultats aux organes délibérants tout en cernant les avantages et inconvénients.</i>
11	<i>Assistance pour la transcription des opérations de translation vers le nouveau référentiel, suivi pour la validation</i>	<i>De l'ouverture des comptes 2009 jusqu'à la validation par les organes compétents</i>	<i>Basculement et mise en place définitive, permettant de passer au nouveau système comptable financier, après l'approbation des organes délibérants de l'entreprise.</i>

### « Première adoption » IFRS 1 & calendrier

#### Norme pour la première adoption

Définit ce qu'est un premier adoptant : une entité qui affirme, de manière explicite et sans émettre de réserve, que ses états financiers sont conformes aux dispositions des IFRS, pour nous l'obligation d'appliquer la loi 07-11 sans réserves.

Précise les ajustements nécessaires pour passer d'anciennes normes comptables (nationales) aux IFRS

#### Ajustements sur le bilan d'ouverture

##### *Règles générales*

- Annulation d'anciens actifs et passifs, non compatibles avec les IFRS, dans le bilan d'ouverture
  - ▶ IAS 38 ; pas d'activation en immobilisations incorporelles : Frais de recherche, coûts de démarrage...
  - ▶ IAS 37 ; non reconnaissance en provisions, passifs ou réserves générales : provisions grosses réparations...

- ▶ IAS 37 ; non reconnaissance dans les actifs d'éléments non certains : Remboursements, Actifs potentiels.
- Comptabilisation de nouveaux actifs et passifs, compatibles avec les IFRS, mais non compatibles avec les anciennes normes nationales, dans le bilan d'ouverture
  - ▶ IAS 39 ; dérivés financiers actifs et passifs, qui n'étaient comptabilisés dans les anciennes règles nationales
  - ▶ IAS19; comptabilisation des obligations de l'employeur pour certains types plans : Passifs pour les retraites,
  - ▶ IAS 37 ; Reconnaissance dans les actifs et passifs d'éléments non comptabilisés dans les anciennes normes nationales
  - ▶ IAS 12 ; Reconnaissance des impôts différés : Actifs, Passifs.
- ▶ Règles générales
  - Retraitement du bilan d'ouverture d'origine selon la classification IFRS
    - ▶ IAS 10 ; Ne permet pas l'enregistrement des dividendes déclarés ou proposés dans le passif à la date de clôture ,A retraiter en réserves.
    - ▶ IAS 39 ; ne permet pas la comptabilisation des rachats d'actions propres dans les actifs. A retraiter en diminution d'un compte de capitaux propres.
    - ▶ IAS 22 & 38 ; comptabilisation d'actifs incorporels ou de goodwill dans les regroupements d'entreprises : retraitement d'actifs incorporels en goodwill, ou retraitement de goodwill en actifs incorporels, pour satisfaire les critères de IAS 38.
    - ▶ IAS 32 ; actions préférentielles et options : Actions préférentielles et les options sur actions figurant en capitaux propres selon les normes anciennes doivent être classées en passifs,

- ▶ IAS 14 ; les différents retraitements doivent s'appliquer pour l'information sectorielle cette norme remplacé par IFRS 8 qui n'est pas adopter par le SCF Algérie.
- ▶ IAS 27 ; changement de périmètre de consolidation : le périmètre de consolidation est modifié par l'application des critères de IAS 27, par rapport aux anciennes règles nationales, une consolidation peut être rendue nécessaire par IAS 27 alors qu'elle ne l'était pas auparavant.
- ▶ Certaines compensations acceptées par les anciennes normes nationales ne sont plus possibles sous IFRS.
- Evaluation : selon règles en vigueur au 31 décembre 2010.
- Comptabilisation des ajustements : en réserves ou tout autre compte de capitaux propres.
- ▶ Exceptions optionnelles
  - Regroupements d'entreprises intervenus avant le bilan d'ouverture :
    - ▶ L'entreprise peut conserver la comptabilisation selon les anciennes normes et donc ne pas retraiter.
    - ▶ L'entreprise doit néanmoins effectuer des tests de perte de valeur (cf. IAS 36) .
  - Immobilisations corporelles et incorporelles, immeubles de placement comptabilisés selon le modèle du coût :
    - ▶ Peuvent être évalués à leur juste valeur au bilan d'ouverture : existence d'un marché actif.
    - ▶ En cas de réévaluation antérieure à la date du bilan d'ouverture selon les anciennes normes nationales à la juste valeur ou par application d'index.
    - ▶ En cas de réévaluation antérieure à la date du bilan d'ouverture : dans le cadre d'une privatisation ou d'une introduction en Bourse.
  - IAS 19 : avantages du personnel

- ▶ Ensemble des écarts actuariels par remise à 0 du « corridor », sinon reconstitution des plans depuis leur entrée en vigueur.

- IAS 21 : conversion des réserves cumulées

- ▶ Remise à 0 des écarts de conversion constatés et inscription au bilan de ces ajustements de réserves.
- ▶ Sinon, reconstitution de ces réserves pour toutes les entités étrangères depuis leur création ou acquisition.

- ▶ Exceptions obligatoires

- Déclassement d'instruments financiers

- ▶ La reconnaissance d'instruments financiers actifs ou passifs qui ont été déclassés dans les états financiers avant le 1 janvier 2001 n'est pas possible.
    - ▶ En cas d'utilisation d'une entité " ad'hoc " pour déclasser des instruments financiers et que cette entité est contrôlée à la date du bilan d'ouverture, cette entité " ad'hoc " doit être consolidée.

- Couverture

- ▶ Les critères de comptabilisation des couvertures s'appliquent au bilan d'ouverture : les méthodes antérieures à la date du bilan d'ouverture sont conservées, conformément à la gestion de la période de transition décrite dans IAS 39.
    - ▶ Quelques ajustements sont à prévoir pour prendre en compte les accords existants traités selon les anciennes normes.

- Utilisation des estimations lors de l'établissement rétrospectif des comptes IFRS

- Informations à fournir

- ▶ Changements dans l'information financière

- indication de manière explicite que les états financiers sont totalement conformes aux IFRS

- ▶ Informations pour les exercices précédant le bilan d'ouverture, au choix de l'entreprise
- ▶ Informations à fournir dans les premiers états financiers sous IFRS
  - Expliquer les impacts : Situation financière, performance financière, cash flow,
  - Expliquer : les ajustements importants, les erreurs constatées, les choix des exceptions autorisées
  - Rapprocher :
    - ▶ capitaux présentés selon les anciennes normes, à la date du bilan d'ouverture et à la date de clôture des derniers états financiers présentés selon les anciennes normes.
    - ▶ résultats du dernier exercice présentés selon les anciennes normes, avec les résultats selon les normes IFRS pour le même exercice.
- ▶ Informations à fournir dans les premiers états financiers intérimaires sous IFRS

### *Incidences organisationnelles*

*Le passage aux normes IAS/IFRS a connu dans Certaines normes difficiles à mettre en œuvre :*

- ▶ Présentation des états financiers : IAS 1
- ▶ Tableau des flux de trésorerie : IAS 7
- ▶ Information sectorielle : IFRS 8 (non demandé dans le nouveau PCN)
- ▶ Immobilisations corporelles : IAS 16
- ▶ Contrats de location financement : IAS 17
- ▶ Dépréciation des actifs : IAS 36
- ▶ Immobilisations incorporelles : IAS 38
- ▶ Impôt courant et impôts différés : IAS 12
- ▶ Présentation des instruments financiers : IFRS 7
- ▶ Instruments financiers : IAS 39

- ▶ Avantages au personnel : IAS 19
- ▶ Provisions, actifs et passifs éventuels : IAS 37
- ▶ Regroupement d'entreprises : IFRS 3
- ▶ ...

### *Incidences organisationnelles sur unité NAFTAL*

#### 1 Systèmes d'Information de Gestion

- ▶ Revue des structures des comptes
  - systèmes opérationnels
  - systèmes de consolidation
  - systèmes décisionnels
  - ...
- ▶ Intégration dans ERP actuel
  - Dépréciations : tests, constat de la perte de valeur, ... IAS 36
  - Immobilisations corporelles et plans d'amortissement, approche composant, double valeur en coût historique et en juste valeur IAS 16 & 17
  - Immobilisations incorporelles et changement de périmètre IAS 38
  - État des flux de trésorerie avec choix de la méthode directe (suivi des flux) IAS 7
  - Contrat de construction IAS 11
  - Information sectorielle IFRS 8
  - Immobilisations subventionnées IAS 20
  - Enregistrement des gains et pertes de change latents IAS 21

#### ■ Systèmes d'Information de Gestion

- ▶ Ou création de nouvelles applications pour suivre et comptabiliser
  - « actualisation » des actifs et passifs
  - IAS 19 avantages au personnel
  - IAS 39 et IFRS 7 « juste valeur » des instruments financiers



- ▶ Procédures de consolidation
  - consolidation statutaire
  - consolidation de gestion
  - IAS 27 comptabilisation des participations dans les filiales

### *Incidences organisationnelles*

- De manière générale pour les fonctions financières
  - ▶ Comptabilisation différente de certaines opérations
    - sans modifier la comptabilisation « fiscale et légale »
    - pratiques comptables : locations, provisions, risques de change...
  - ▶ par des jeux d'écritures différents ou par imputations sur d'autres comptes.
- Nouvelle vision du reporting financier
  - ▶ Primauté du bilan
    - hier, prépondérance du compte de résultat qui représente l'exploitation
    - demain, prépondérance du bilan pour « investisseur », représente le potentiel de l'entreprise
  - ▶ « juste valeur »
    - hier, coûts historiques ; prix réels d'achat
    - demain, juste valeur ; évaluation au prix du marché
  - ▶ Dépréciation d'actifs
    - tests de dépréciation, prise en compte : dépréciation, ré-estimation
  - ▶ Indicateurs non financiers
  - ▶ Améliorer les délais et la fréquence
  - ▶ Etat des performances
    - résultat opérationnel & financier
    - les variations de valeur au bilan

## ***Incidences organisationnelles***

### **■ Impacts sur les métiers financiers : fonction Direction Financière**

- ▶ Management de fonctions
  - Service comptable
  - Service contrôle de gestion
  - Service de trésorerie
- ▶ Efficacité des fonctions et de l'organisation des fonctions financières
  - fourniture de données financières à partir de règles comptables pertinentes,
  - production d'états et d'informations financières, dans des délais raccourcis 30 avril,
  - qualité des outils informatiques des logiciels des progiciels.
- ▶ Communication financière les explications sur l'annex
  - informations plus nombreuses,
  - délais raccourcis,
  - pertinence de l'information,
  - comparabilité, transparence,....
- ▶ Gestion financière
  - justification de la rentabilité des investissements
    - ▶ centre investissement
  - justification de la variation des capitaux propres
    - ▶ actualisation des actifs et passifs
    - ▶ juste valeur

## ***Incidences organisationnelles***

### **■ Impacts sur les métiers financiers : fonction comptable**

- ▶ remise en cause de principes comptables

- « juste valeur » et primauté de l'économique sur le juridique IAS 17

- ▶ nouveau référentiel

- SCF/IFRS
- comptabilité par destination et par nature

- ▶ règles de comptabilisation

- juste valeur : prix du marché, actualisation des flux, dépréciations
- amortissements : durée de vie économique, durée d'amortissement fiscale
- éléments exceptionnels / extraordinaires
- passation directe d'écritures sur les capitaux propres : correction d'erreurs, réévaluations, première application

- ▶ organisation des services comptables

- enregistrement comptable : nouveau référentiel dans le système informatique
- reporting comptable : tables de correspondances entre reporting ancien et nouveau.

- ▶ organisation de la consolidation

- changement de périmètre : sociétés « ad'hoc », consolidation de gestion, consolidation statutaire, mise en équivalence
- remontée de nouvelles informations

- **Impacts sur les métiers financiers : fonction contrôle de gestion**

- ▶ planification à terme

- par centre d'investissement,
- tests de dépréciation,
- comptes consolidés.

- ▶ processus budgétaire

- ▶ participation à la production des états financiers
  - compte de résultat,
  - bilan,
  - état de variation des fonds propres,
  - état de variation des flux de trésorerie,
  - état de performance....
- ▶ évolution de la fonction
  - analyse par métier,
  - implication dans la consolidation et la communication financière.
- **Impacts sur les métiers financiers : fonction trésorerie**
  - ▶ classement des instruments financiers
    - portefeuille
    - destinés à la vente
    - couverture
  - ▶ évaluation des instruments financiers
    - ▶ dérivés (swap , contrats à terme, options ...)
  - ▶ juste valeur : comptabilisation des instruments financiers
- la grande Partie de l'impact : Passage aux normes IFRS à NAFTAL
  - ▶ Comparaison avec le référentiel PCN
  - ▶ Effets sur les comptes 2008 de NAFTAL
  - ▶ Effets récurrents sur les comptes à partir de 2010
  - ▶ Principaux effets recensés sur NAFTAL
  - ▶ Impact du changement de référentiel comptable sur la mesure de la performance

► Préparation du passage aux normes IFRS, la stratégie de NAFTAL

Partie 3 : Cas

*Effets sur les comptes 2009 de NAFTAL ; benchmark des deux exercices 31/12/2009*

- IAS 32/39 cut off
- « Corridor » et montant cumulé des différences de conversion ont été remis à zéro dans tous les cas
- Application limitée de la possibilité de réévaluer à la juste valeur les immobilisations corporelles réévaluer par le cout amortir

*Effets des IFRS sur les comptes 2009 de NAFTAL; en % des données*

	Kx propres 1/1/09%	Rt net 2009	CA 2009	Kx propres 31/12/09	Endettement net 31/12/09
SCF/IFRS					
PCN					
Ecart					

- Écarts entre les chiffres IFRS et les chiffres PCN
  - première application IFRS 1
    - toutes les informations retraitées en IFRS
    - comptabilisation rétrospective
    - passage des écarts en capitaux propres
  - bilan d'ouverture
    - dé comptabiliser des provisions, frais de recherche, les frais préliminaires.
    - comptabiliser les instruments financiers dérivés
    - consolidation des entités ad hoc
  - états financiers de l'exercice

- modifications de règles
- modification de présentation
- « volatilité »
- Ecarts entre les chiffres IFRS et les chiffres PCN
  - ▶ Les comptes 2009 enregistrent des effets récurrents
    - changement de méthode de comptabilisation
  - ▶ et des effets ponctuels
    - norme de première application
  - ▶ La publication des résultats semestriels 2009 permet d'avoir des données sur la récurrence des écarts entre les 2 référentiels

*Principaux effets recensés sur les comptes de NAFTAL*

- Normes ayant un effet fréquent et/ou des montants significatifs
  - ▶ IAS 38 : immobilisations incorporelles
    - coûts de développement
  - ▶ IAS 17 : contrats de location
    - reclassement des contrats de location,
  - ▶ IAS 1 : présentation des états financiers
    - classement des actions propres,
    - présentation du compte de résultat.
  - ▶ IAS 21 : Effets des variations des cours des monnaies étrangères
    - montant cumulé des différences de conversion.
  - ▶ IFRS 2 : paiements en actions,
    - comptabilisation des stocks-options.
  - ▶ IFRS 3 : Regroupement d'entreprises
    - amortissements des écarts d'acquisition,
    - puts octroyés aux intérêts minoritaires.

- ▶ IAS 39 & IFRS 7: Instruments financiers : informations à fournir et présentation, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation
  - comptabilisation des dettes convertibles,

### *Principaux effets recensés*

- Normes ayant un effet fréquent et/ou des montants significatifs
  - ▶ IAS 19 : Avantages du personnel
    - retraites et “ corridor ”,
  - ▶ IAS 18 : Produits des activités ordinaires
    - niveau du chiffre d'affaires,
  - ▶ IAS 36 : Produits des activités ordinaires
    - amortissement des survaleurs

### *Impact du changement de référentiel comptable sur la mesure de la performance*

- Chiffre d'affaires
  - ▶ Définition :
    - Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble de la production vendue.
    - Son évolution est à la base de toute analyse.
    - Elle doit être décomposée en trois termes :
      - ▶ le volume (quantités vendues),
      - ▶ le prix (inflation, change)
      - ▶ et les changements de périmètre.
  - ▶ Le chiffre d'affaires est modifié par le changement de référentiel comptable :
    - au niveau des produits
      - ▶ exploitation ; produits des activités ordinaires, contrats de construction comptabilisés à terminaison,
      - ▶ financiers ; application de IAS 32 & 39.

## ■ NAFTAL

- ▶ 2009 : PCN
- ▶ 2009 : SCF/ IFRS

## ■ Résultat net

### ▶ Définition

- Le résultat net traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'entreprise au cours de l'exercice considéré ; il relève donc d'un concept patrimonial et non de trésorerie.
- Il s'agit en fait de la part résiduelle du résultat d'exploitation revenant aux actionnaires après que les créanciers et l'Etat ont perçu leur part.

### ■ Ce résultat net peut donc :

- ▶ être distribué sous forme de dividendes,
- ▶ ou mis en réserves (et augmenter ainsi le montant des capitaux propres de l'entreprise).

### ▶ Le résultat net est modifié par le changement de référentiel comptable :

#### ■ au niveau des produits

- ▶ exploitation; produits des activités ordinaires, contrats de construction comptabilisés à terminaison,
- ▶ financiers ; application de IAS 32 & 39.

#### ■ au niveau des charges

- ▶ exploitation ; provisions, avantages du personnel, paiement fondé sur des actions, contrats de location, comptabilisation des frais de Recherche et de Développement, évaluation des stocks, changements de méthodes comptables et d'estimations comptables ou erreurs,
- ▶ financières ; application de IAS 32 & 39.
- ▶ calculées ; politiques d'amortissement, dépréciation.



- au niveau du calcul des impôts différés.

- **Résultat net**

- ▶ Le résultat net est modifié par le changement de référentiel comptable :

- **NAFTAL**

- ▶ 2009 : PCN
- ▶ 2009 : SCF/ IFRS

*Impact du changement de référentiel comptable sur la mesure de la performance*

- **EBITDA ; Earnings Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortisation**

- ▶ **Définition**

- **L'EBITDA se mesure :**

- ▶ produits d'exploitation -
- ▶ charges d'exploitation « consommées » (il ne prend pas en compte les charges calculées) pour obtenir les produits d'exploitation

- **L'EBITDA est proche de la notion française d'EBE / Excédent Brut d'Exploitation**

- **Il s'agit de l'indicateur principal pour analyser le compte de résultat**

- ▶ **L'EBITDA est modifié par le changement de référentiel comptable :**

- **au niveau des produits**

- ▶ exploitation ; produits des activités ordinaires, contrats de construction comptabilisés à terminaison,
- ▶ financiers ; application de IAS 32 & 39.

- **au niveau des charges**

- ▶ exploitation ; provisions, avantages du personnel, paiement fondé sur des actions, contrats de location, comptabilisation des frais de Recherche et de Développement, évaluation des stocks, changements de

méthodes comptables et d'estimations comptables ou erreurs,

▶ financières ; application de IAS 32 & 39.

■ Cash flow ; capacité d'autofinancement

▶ Définition :

■ La capacité d'autofinancement mesure l'ensemble des ressources internes secrétées par un groupe.

■ La capacité d'autofinancement se mesure :

▶ Résultat net

▶ + charges nettes calculées ( dotations aux amortissements et variation de provisions pour risques et charges) sans impact pour la trésorerie

▶ +/- plus ou moins values de cessions d'actifs

■ Elle se calcule

▶ avant rémunération des capitaux propres

▶ après rémunération des dettes.

■ Il s'agit de la variable clé de tout tableau de flux

■ Cash flow ; capacité d'autofinancement

▶ La capacité d'autofinancement est modifié par le changement de référentiel comptable: voir EBITDA et résultat net

■ au niveau des produits

▶ exploitation ; produits des activités ordinaires, contrats de construction comptabilisés à terminaison,

▶ financiers ; application de IAS 32 & 39.

■ au niveau des charges

▶ exploitation ; provisions, avantages du personnel, paiement fondé sur des actions, contrats de location, comptabilisation des frais de Recherche et de Développement, évaluation des stocks, changements de

méthodes comptables et d'estimations comptables ou erreurs,

▶ financières ; application de IAS 32 & 39.

▶ La capacité d'autofinancement est modifiée par le changement de référentiel comptable: voir EBITDA et résultat net

■ NAFTAL

▶ 2009 : PCN

▶ 2004 : SCF/ IFRS

■ Endettement net

▶ définition

■ solde d'actifs et de passifs portant intérêts

■ actif :

▶ valeurs mobilières de placement,

▶ disponibilités,

■ passif :

▶ emprunts obligataires, bancaires, la constituante dette d'instruments financiers,

▶ les engagements de crédit-bail,

▶ les concours bancaires et financiers à court terme (affacturation, escompte d'effets,..)

▶ L'endettement net est modifié par le changement de référentiel comptable :

■ reclassification d'instruments financiers, comptabilisation d'engagements qui étaient jusqu'alors en hors-bilan

■ NAFTAL

▶ 2009 : PCN

▶ 2009 : SCF/IFRS

■ ROCE ; Return on capital employed / Rentabilité économique

▶ définition:

■ On appelle actif économique / operating assets or capital employed :

▶ définition 1 : actifs immobilisés +BFR d'exploitation + BFR hors exploitation,

▶ définition 2 : capitaux propres + endettement net

■ Le résultat d'exploitation après impôt est égal :

▶ résultat net +

▶ résultat exceptionnel +

▶ solde des charges et produits financiers.

■ La rentabilité de l'actif économique se mesure :

▶ Rapport « Résultat d'exploitation après impôt / Actif économique ».

▶ Il équivaut à la rentabilité des capitaux propres à endettement nul et n'est donc pas affecté par la structure financière de l'entreprise

■ Elle a 2 composantes :

▶ Marge d'exploitation soit le rapport « Résultat d'exploitation après impôt / chiffre d'affaires »

▶ le taux de rotation de l'actif économique soit le rapport « chiffre d'affaires / Actif économique »

■ Elle mesure l'efficacité de l'activité de l'entreprise ; c'est l'indicateur principal de la performance économique

■ ROCE ; Return on capital employed / Rentabilité économique

▶ Le ROCE est modifié par le changement de référentiel comptable :

■ numérateur

▶ voir feuille « Résultat net »

■ dénominateur

- ▶ valorisation des stocks, comptabilisation des créances et dettes d'exploitation, impôts différés, comptabilisation des immobilisations, politique d'amortissement et de dépréciation, endettement net..

- NAFTAL

- ▶ 2009 : PCN
- ▶ 2009 : SCF/IFRS

- ROE ; return on equity / rentabilité des capitaux propres

- ▶ Le ROE/RCP est modifié par le changement de référentiel comptable :

- numérateur

- ▶ voir feuille « Résultat net » et « ROCE »

- dénominateur

- ▶ élimination des actions auto détenues, écritures passées directement en capitaux propres sans transiter par le compte de résultat, comptabilisation des titres hybrides, puts alloués aux minoritaires...

- NAFTAL

- ▶ 2009 : PCN
- ▶ 2009 : SCF/IFRS

- Ratio dettes nettes / fonds propres ou « gearing »

- ▶ définition

- endettement net / capitaux propres

- plus ce taux est élevé, plus l'entreprise est considérée comme « à risques »

- ▶ le gearing est modifié par le changement de référentiel comptable :

- numérateur

- ▶ reclassification d'instruments financiers, comptabilisation d'engagements qui étaient jusqu'alors en hors-bilan..

- dénominateur

- ▶ voir « ROE » : élimination des actions auto détenues, écritures passées directement en capitaux propres sans transiter par le compte de résultat, comptabilisation des titres hybrides, puts alloués aux minoritaires...

- NAFTAL

- ▶ 2009 : PCN

- 2009 : SCF/IFRS

Pour cela normalement on va avoir des connaissances sur l'impact.

Si j'ai fait des erreurs, il n'y a jamais des choses parfaites dans la recherche.

Si j'ai fait bon travail, il m'encourage plus pour travailler avec maximum d'assiduité.

***Merci pour le groupe deloitte Algérie et sage France***

***Et notamment groupe de NAFTAL***

***L'étudiante Wahiba HENNICHE***

***Terminer à BLIDA***